

QUATRIEME PARTIE

Les problèmes réunionnais

Si, comme nous le verrons, la départementalisation implique une tentative originale pour régler les problèmes réunionnais, il s'en faut que ceux-ci soient aisés à résoudre. Le genre de vie mené par cette population disparate et isolée, ayant longtemps vécu assez repliée sur elle-même, a favorisé l'élaboration d'une mentalité très spéciale, fruit d'une civilisation particulière. Cette civilisation traditionnelle saura-t-elle s'adapter à la vie moderne, alors que par elle-même elle est une force d'inertie? C'est, au fond, le problème le plus difficile à résoudre; les autres: écoulement des produits réunionnais au dehors, équipement moderne de l'île, et même surpeuplement, ne pourront être résolus que si la mentalité créole sait se transformer.

CHAPITRE XI

La civilisation créole

I. — LES DEUX CLASSES

La diversité des populations que nous venons de dépeindre ne doit pas faire illusion ; celui qui en concluerait à une diversité sociale, facteur d'équilibre, se tromperait lourdement. Entre le colon du littoral, le Petit Blanc des Hauts, le manœuvre des villes, il y a le plus grand trait commun : la misère. Entre le gros Blanc, le commerçant, le fonctionnaire, le « z'oreil », un trait commun : qu'ils se disent « l'élite » et qu'ils sont des privilégiés.

En fait, il n'y a, derrière les diverses étiquettes dont ils aiment s'affubler, que deux tendances à la Réunion, les éternels blocs du patriciat et de la plèbe, de ceux qui vont en auto et de ceux qui vont pieds nus, des gens de « bien » et des gens de « rien », les derniers n'étant considérés par les premiers qu'en fonction des services qu'ils peuvent rendre à « l'élite » qui, pour le reste, les laisse libres de végéter et de procréer une masse toujours croissante. Ce qu'ils désirent, c'est maintenir cette masse à son bas niveau, afin qu'elle ne s'émancipe pas, et afin de ne pas faire monter les prix. Moyennant quoi, les rapports sont pleins de cordialité, les préjugés raciaux n'ont ici aucune virulence. Riches et pauvres ont tous cette affabilité créole qui arrondit les angles et qui rend ici tout le monde sympathique ; quelques exaltés à part, la masse est docile et bienveillante pour celui qu'elle appelle presque affectueusement « Patron ».

Il ne fait pas de doute que cette mentalité est une suite de l'esclavage. Ce n'est pas que le grand créole soit un tyran ; il est bon par nature, il a une estime innée pour la vieille négresse qui l'a élevé ; il a envers les inférieurs cette espèce de condescendance à la fois affectueuse et un peu dédaigneuse que l'élite se doit d'avoir pour les faibles et qu'on appelle, excellemment, paternalisme.

Les patriciens sont, par définition, peu nombreux. Le recensement de 1946 comptait dans la population active 7 475 employeurs pour 42 097 employés, et 31 843 isolés travaillant à leur compte et, bien entendu, plébéiens. Cela donnait 9,1 % d'employeurs, mais parmi eux, beaucoup

de petits planteurs. En 1950, 2 574 contribuables avaient déclaré un revenu de plus de 100 000 francs C.F.A. (1).

Mais la société créole n'est paternelle et indulgente envers la masse que si celle-ci est docile et lui facilite la « douceur de vivre » (2). La masse est considérée comme une « clientèle », au sens antique du mot, que l'on protège dans la mesure où elle sert, ou du moins où elle ne gêne pas. Deux institutions, solidement enracinées, concrétisent cette attitude d'esprit et favorisent la pérennité de cette structure sociale.

1) *Les avances.* — Le créole est un perpétuel endetté. Le plus souvent, il gagne trop peu pour faire la moindre économie. En eût-il la possibilité, que rien n'est plus éloigné de sa pensée que l'idée d'épargner; il n'hésitera pas, plutôt, à se ruiner pour se payer une noce fastueuse. Or, la seule ressource du planteur, c'est la vente de ses cannes. Et le règlement de la canne ne survient au plus tôt qu'un an après la coupe. Pour préparer la récolte suivante, les travaux du sol, le paiement des manœuvres, l'entretien des champs nécessitent des capitaux, pour une famille qui, entre temps, doit se nourrir et se vêtir. Colons et planteurs sont donc obligés de demander un acompte en avance du paiement de leurs cannes. Cette avance se fait en plusieurs fractions; les unes officielles, l'usinier sollicite empruntant lui-même aux banques, les autres officieuses qui sont des prêts; le colon en demande, en outre, en cas d'événements familiaux: noces, naissances, maladies, achat d'un bœuf, construction d'une case. Le Petit Blanc des Hauts engage contre avance sa récolte de vin, de lentilles, d'essence. L'usinier, le grand propriétaire, le banquier, le Chinois prêtent.

Lorsque, enfin, le gain est touché, son utilisation la plus claire est de rembourser les prêts; après quoi on doit en contracter de nouveaux. Tout un réseau de mailles serrées s'étend donc sur la masse de la population, qui est ainsi tenue par la faim. Le fait que le patron soit « bon » arrondit les angles, mais ne modifie pas le système; il est exact que le petit créole voit en son « patron » un ami puissant et serviable plutôt qu'un exploiteur, et que celui-ci ne refuse pas son alambic ou son camion en cas d'imprévu, ni son aide en cas de cyclone et de maladie. Mais, même non préméditée, la sujétion est un fait.

Le système social est donc tel que la plèbe n'a aucun lendemain assuré et que quelquefois le colon doit même abandonner son champ au milieu de l'année agricole parce qu'il a déjà reçu trop d'avances pour que sa récolte puisse les garantir. La fortune du Crédit Foncier à la fin du siècle dernier n'a pas d'autre cause.

2) *La politique.* — Elle est un peu la contre-partie des « avances ». Le gros compte sur le petit en cas d'élections. La politique, fléau de la Réunion, — pire que le cyclone, dit-on — dresse l'île non en partis mais en clans rivaux. Car il s'agit de rivalités de famille et d'individus bien plus que de doctrines politiques, au sein des deux blocs patricien et plebéien. Les clans mènent les électeurs à la bataille, en rangs serrés

(1) Annuaire statistique de la Réunion. 1951, pp. 10 et 14.

(2) Le texte ci-joint de cette lettre anonyme, reçue par un chef de service en 1949, est parfaitement représentatif de la mentalité des créoles blancs de l'époque: « Vous savez très bien que ce sont les familles peu fortunées qui sont obligées d'avoir recours à une bonne à tout faire, et vous voulez les humilier davantage en voulant qu'elles se servent elles-mêmes, et vous savez que le travail manuel est ici méprisé. Le noir n'a plus aucune considération pour la dame qui besogne. Sans aucun doute, vous jubilez en nous imposant vos décrets de France, dans un pays de nègres; vous nous empoisonnez notre petite vie coloniale, qui était si douce, si agréable avant votre venue ».

et fanatiques, pour des candidats qui n'ont d'autre idée politique que d'être élus et d'étouffer les revendications d'en face... Les procédés bien connus de fraude cynique, de pressions, de violence, confirment l'existence de ces « maffias », où l'électeur n'est qu'une masse de manœuvres (1).

L'aristocratie des planteurs et des hommes d'affaires créoles estime que ses intérêts immédiats — souvent mal compris — justifient tout. Le maintien jaloux des privilèges de classe a été fréquemment souligné au cours du dernier siècle, par des témoins impuissants, comme le prouvent ces quelques textes :

« (On) nous parle du petit ouvrier auquel on veut faire payer patente. Mais cet ouvrier, lorsqu'il a confectionné un vêtement... est certain de le vendre au prix fixé, sans payer d'autre impôt. Il n'en est pas de même de l'usinier, qui n'est pas certain de retirer de son sucre un prix rémunérateur. » (2)

« La classe des grands Blancs... paraît actuellement avoir sacrifié son rôle directeur et éducatif à ses intérêts d'argent immédiats. Elle a, par exemple, renié et ignoré les compatriotes peu fortunés... leur préférant l'emploi massif d'une main-d'œuvre noire, puis asiatique, à vil prix, et ces « Petits Blancs », quoique offrant des qualités naturelles excellentes ont été dégradés par la misère et l'alcoolisme. » (3)

On comprend dès lors l'amour des clans pour la politique locale. En effet, la Réunion retrouve toute sa vivacité aux époques d'élections. Le fait est bien connu. Après les injures préliminaires, les pierres pleuvent, le rhum coule à flot, souvent les coups de feu partent. Après quinze jours de ces jeux, après bris d'urnes et remplacement de bulletins par d'autres, sous les yeux goguenards des forces de l'ordre, le candidat est finalement élu, assez souvent celui qui normalement aurait dû avoir le moins de

(1) Quelques résultats savoureux vérifient ces affirmations : Ils sont conformes, au-delà de toute espérance, à la couleur de la municipalité ou de la délégation municipale en exercice. Toutes se valent à peu près pour la cuisine électorale et le mépris de la vraisemblance (Tableau A). La départementalisation, après avoir montré un grand zèle verbal à supprimer les fraudes, a simplement transposé les coups de force personnels en coups de force idéologiques (Tableau B). Ceux-ci, depuis 1956, ont fait du suffrage universel une odieuse comédie qui ne trompe personne et fournit des résultats totalitaires préfabriqués. Aux élections municipales de 1959, quatorze communes (sur 23) ont joué du régime de la liste unique.

ELECTIONS A LA REUNION

A			B		
	Liste anti-communiste	Liste communiste		Liste anti-communiste	Liste communiste
<i>Législatives novembre 1946 :</i>					
Saint-Rose	1 241 voix	0	<i>Saint-André, législatives :</i>		
Saint-Joseph	6 463 voix	2	1946	257 voix	5 636
Saint-Benoît	5 395 voix	0	1956	810 voix	3 414
Port	4 voix	3 233	1957	5 843 voix	84
Bras Panon	23 voix	486	1958 (1 ^{er} tour)	5 368 voix	147
<i>Cantonales octobre 1945 :</i>					
<i>Saint-Joseph :</i>			<i>Saint-Louis :</i>		
1 ^{er} canton	1 667 voix	0	Municipales 1946	8 238 voix	1 216
2 ^e canton	4 176 voix	3	Municipales 1947	3 597 voix	4 661
Petite Ile	1 495 voix	8	Municipales 1949	4 500 voix	4 247
			Cantonales 1949	7 736 voix	356
			Législatives 1951	3 622 voix	1 891
			Législatives 1956	3 222 voix	1 556
			Législatives 1957	10 976 voix	71

(2) Conseil Général. Session 1908. p. 18. Discours de M. Romuald Robert.

(3) MASSIE. Rapport de mission à M. le Ministre de la F.O.M. 1946.

voix. Les menaces et le bourrage public des urnes par les majoritaires, les « galets » et les « broquettes » (clous semés sur les routes) pour les minoritaires — parfois les assassinats — tels sont les grands facteurs de la démocratie créole (1).

II. — LE NIVEAU DE VIE

1. - Travail et rendement.

Peut-être faut-il voir dans les conditions du travail une des grandes causes de la sous-prolétarisation créole. C'est Kopp qui, le premier, pour caractériser le travail réunionnais, a lancé la formule de la « Semaine de 24 heure » (2). Ceci nous semble devoir être nuancé, encore que la formule ait été reprise par ses successeurs. Officiellement, la législation du travail prévoit la journée de 7 heures 30 pendant cinq jours, plus le samedi matin, ce qui donne une semaine de 41 heures 30 (3), et en temps de coupe, les usines pratiquent le travail de nuit, selon l'usage général accepté de tous.

Ce n'est pas le travail d'usine qui freine le rendement, c'est le travail des champs. Les ouvriers agricoles, lorsqu'ils sont payés à la journée, mettent deux heures à faire un travail demandant normalement une heure. L'usage général est donc de payer le travail « à la tâche ». Cette tâche correspond théoriquement à 7 heures 30 de travail. Mais un ouvrier très moyen la réalise en quatre à cinq heures, ce qui fait 28 heures de travail par semaine. Le reste du temps, le cultivateur peut travailler son jardin ou se louer ailleurs. On peut, pensons-nous, parler d'une semaine moyenne de 35 heures pour un salarié lent, 30 heures pour un salarié rapide. En fait, nombre de journaliers ne travaillent que quatre jours par semaine, soit 20 à 24 heures, mais il arrive par contre que l'ouvrier agricole puisse accomplir plus d'une tâche par jour, ce qui augmente son salaire (4).

Les résultats de ce travail sont médiocres. Toute une suite de traditions humaines et de malchances physiques se ligue pour obtenir, à la Réunion, des rendements qui sont parmi les plus faibles du monde civilisé. Sans parler du sol, truffé de galets, les procédés primitifs du travail l'expliquent en partie: travail à la main, à l'aide d'outils du début

(1) L'odieux de certains déroulements de scrutin est tel que des journaux, pourtant modérés s'il en fut, n'hésitent pas à écrire: « S'il ne survenait en temps voulu une prise de conscience de l'atroce misère d'une partie de la population, si le problème social ne prenait pas la première place, si certaines méthodes continuaient à être considérées comme les seules possibles en matière électorale, il est à craindre que les fanatiques trouvent un jour la justification de leurs outrances » (*Journal de l'île de la Réunion*, 23 mars 1959).

(2) Kopp. Revue agricole, janv.-février 1934; Revue d'Agronomie tropicale, novembre-décembre 1947.

(3) Loi du 21 juin 1936, modifiée plusieurs fois.

(4) La tâche s'évalue en gaulettes. M. Rouquié a dressé les listes des principales tâches usitées: pour les hommes, défrichage des herbes et des souches de canne: 15 à 20 gaulettes carrées; — fossage: 60 gaulettes linéaires; — gratte des grandes herbes: 60 gaulettes carrées; — des petites herbes: 100 gaulettes linéaires; — coupe: 3 t. Pour les femmes: plantage des boutures: 65 gaulettes linéaires; — épandage d'engrais, grattes diverses, épiillage, récolte des grains, fécondation des fleurs de vanille à raison de 600 à 700 fleurs à la tâche, sont également des travaux féminins. Le ramassage du géranium et la « cuite » sont le plus souvent travail d'homme (Rouquié. Rapport de séjour 1947-1950 et Rapport annuel 1949).

de l'âge de fer: gratte, houe (pioche), pas de charrue; épierrage des champs à la main, transport en charrette à bœufs, attente de ces charrettes pendant parfois quatre à cinq heures devant les usines, longueur, complexité des multiples chemins non carrossables, parfois à cent mètres les uns des autres, provoquant, outre l'érosion des sols, des frais supplémentaires de transport et des pertes de superficie, persistance à cultiver les mêmes cannes jusqu'à quinze repousses, éparpillement de la petite propriété en parcelles disséminées, partage des domaines en lanières étirées sur des kilomètres, fournissant un minimum de rendement pour un maximum de frais et de temps, appauvrissement du sol par le déboisement, plantations de cannes dans les endroits les plus pauvres, les plus éloignés, amenant un gaspillage de main-d'œuvre pour pas grand chose, car, fait paradoxal, dans ce pays surpeuplé, on manque de main-d'œuvre parce qu'on l'emploie mal.

2. - Le prix de la vie.

Il faut pourtant payer le manoeuvre, et qu'il vive. Or, l'indice du prix de la vie, à la Réunion, sur la base de 100 en 1939, était à 157 en 1942, 239 en 1943, 328 en 1945. En 1948, au début de la départementalisation, il est à 700, à 1 350 en 1950, 1 500 en 1951 (guerre de Corée). Depuis, les mesures prises par l'Administration locale, jointes à la stabilisation mondiale des prix le font baisser à 1 280 en 1952, et après une brève remontée à 1 460 en 1954, l'amènent à 1 399 en janvier 1955. Cet indice se calcule sur l'ensemble de trente-trois articles dont vingt et un alimentaires et qualifiés d'essentiels.

En d'autres termes, le coût de la vie était, selon le minimum vital, de 25 francs par personne et par jour en 1945, 53 fr en 1947, 124 en septembre 1949, 160 en février 1950 (1).

L'Administration dut donc prendre en mains la fixation des prix. Le minimum vital fut fixé par une Commission en juin 1948; son détail est révélateur des besoins et du niveau de vie créole (Ces besoins s'entendent pour un manoeuvre célibataire) (2).

En 1948, il fallait 4 805 fr 60 par mois à un travailleur rural, 6 155 fr 60 à un travailleur urbain à l'échelon le plus bas; mais en janvier 1955 ce minimum vital était devenu 5 676 fr ou 7 258 fr suivant le lieu. Ce qui donnait pour un travail standard de 200 heures par mois (45 heures par semaine en six jours de 7 h 30), dans le cas de l'ouvrier agricole, les salaires théoriques suivants (en francs):

	par heure	par jour	par semaine	par mois
1948	24,00	180,00	1 080,00	4 805,00
1955	28,30	212,25	1 273,50	5 676,00

(1) Tous les prix dont il est question dans les pages qui suivent s'entendent en C.F.A. 1 fr C.F.A. = 2 fr français.

(2) *Nourriture par jour*: Riz, 400 gr; bœuf, 140 gr; poisson sec (morue), 40 gr; matières grasses, 40 gr; pommes de terre, 150 gr; légumes secs, 120 gr; légumes verts, 500 gr; fruits, 350 gr; café vert, 30 gr; condiments divers, 75 gr; sucre, 50 gr; rhum, 5 centilitres.

Valeur totale: 108 fr 10, soit par mois 3 243 fr.

Récapitulation	Budget urbain	Budget rural
Alimentation	3 243,00	3 243,00
Vêtements	937,50	937,50
Logement, etc. + 10 %	1 975,10	625,10
	6 155,60	4 805,60

(Rouquié: Rapport de séjour 1947-1950).

Le prix de la vie était, en 1957, stabilisé depuis 1952, et même en diminution générale légère. Sa courbe annuelle révèle une montée vers février-mars, date des cyclones, et avril, époque de la soudure; les légumes nouveaux commencent alors à arriver sur le marché et la vie baisse; elle remonte fréquemment en fin de saison sèche. Mais l'élément essentiel du prix de la vie, c'est le prix du kilo de riz; tout l'effort de l'Administration consiste à le surveiller; en 1948, sa montée a été freinée; acheté 40 francs à Saigon, il avait gardé à Saint-Denis son prix de 35 fr grâce à une Caisse de Compensation.

3. - Les salaires et le pouvoir d'achat.

En face de la montée des prix, la courbe des salaires s'est élevée par des soubresauts successifs. Devant les hausses sur le riz, le maïs, les matières grasses d'importation, au milieu de 1947, il fallut, pour la première fois, établir un barème de salaires. Jusqu'au 1^{er} mars 1951, les salaires agricoles et non agricoles furent identiques; depuis cette date, les salaires non agricoles sont légèrement supérieurs (1).

Moyennant quoi, le salaire journalier, qui était, pour le manoeuvre, de 1 fr en 1914, 12 fr en 1937, 15 fr en 1944, est passé à 75 fr en 1947, 150 fr en fin 1948, 208 en fin 1951 (2), 296 fr en juin 1956. Le salaire hebdomadaire rural était de 1 250 fr en 1951. Ainsi les salaires sont-ils passés de l'indice 100 en 1938 à l'indice 1 730 en 1951, alors que l'indice du prix de la vie n'était qu'à 1 500.

Cependant, l'économie réunionnaise n'était pas assez solide, en 1948, après la guerre et le cyclone, pour supporter de tels salaires; le salaire théorique de 180 francs par jour fut effectivement de 130, puis 150 fr. Les ouvriers qualifiés, avec 300 francs par jour, avaient bien une situation nettement supérieure, mais ils étaient très rares à Bourbon; la masse percevait un salaire insuffisant. C'est que les 180 francs s'appliquaient à un barème de 200 heures par mois, soit six jours de travail par semaine à raison de 7 h 30 par jour. Or, la tâche n'était prévue que pour cinq jours et demi, et, en fait, beaucoup d'ouvriers agricoles ne travaillaient pas quatre jours; l'Inspection du travail en eut la preuve par des sondages. Il n'y avait pas, dans l'île, du travail pour 165 000 personnes de 15 à 60 ans, à raison de six journées de 7 h 30.

Le bas niveau de l'instruction et la peur de l'effort empêchent la masse d'obtenir des situations de travailleurs spécialisés. Beaucoup d'articles importés à grand prix pourraient être confectionnés dans l'île et fournir du travail à une main-d'œuvre nombreuse, si les créoles consentaient à faire des sacs de jute, à fabriquer des engrais, du ciment, quitte à faire venir d'ailleurs la matière première. On aurait besoin de techniciens: menuisiers, maçons, comptables, électriciens, serruriers, laborantins, chimistes, artisans divers, et aussi de bons contremaîtres. Il n'y en a pour ainsi dire pas; en revanche pullulent les « hâleurs de pioche » et les plantons, les porteurs de paquets et les tireurs de charrettes, les casseurs de cailloux et les « becqueurs de clé » (3) dont on regorge, et qui chôment.

(1) Le salaire féminin a été ramené à l'égalité complète au 1^{er} avril 1951 dans les professions non agricoles; pour les professions agricoles, le salaire masculin étant celui d'une tâche de 7 h. 30, celui de la femme fut fixé à 80 %. Le prix du travail à la pièce, à la gaulette, à la tonne, est le même pour les hommes, les femmes et les enfants.

(2) Net, la cotisation de Sécurité Sociale déduite.

(3) Voir ci-dessus, p. 315.

Les salaires étaient donc de 30 à 60 % inférieurs aux besoins minima. De plus, le rendement de la main-d'œuvre en 1948 était de 20 à 30 % plus bas que de 1914 à 1931, pour bien des raisons. A une époque où les lois sociales étaient surtout théoriques, il n'était pas possible à un ouvrier de faire vivre sa famille avec 150 francs par jour. Or, une seule femme sur cinq était salariée. Les femmes ne constituent que 23 % de la main-d'œuvre aux champs, 4 % à la sucrerie (1), et elles ont beaucoup d'enfants. Le minimum vital d'une famille de quatre enfants était, en 1950, de 12 000 francs et les ressources se montaient à 5 000.

Ce n'est qu'à partir de 1951 (2) qu'un net relèvement des salaires permit à l'ensemble de la population de gagner plus que le minimum vital, pourtant fixé très bas. La mise en place progressive de la Sécurité Sociale, et la création, puis l'extension des Allocations Familiales (inaugurées en 1946 sur des bases très minimales), améliorèrent les choses (3). Le malheur veut que ce système ne puisse qu'encourager un surpeuplement catastrophique; il est vrai qu'il n'y avait en 1951 que 5 991 allocataires, l'instabilité de la main-d'œuvre, la force d'inertie des employeurs, et même des employés, sabotant en grand l'institution: les colons n'ont pas droit aux allocations; les journaliers doivent, pour les toucher, prouver cinquante jours de travail par trimestre chez le même employeur: ce cas est par lui-même assez rare; l'employeur sait le rendre plus rare encore en débauchant l'employé au 48^e jour. La fluidité de l'emploi est donc une cause de l'instabilité pécuniaire générale, même chez les colons, qui exploitent des parcelles de diverses propriétés.

Un correctif cependant: beaucoup de salariés gagnent nettement plus que le salaire légal. Pendant la coupe, l'ouvrier d'usine gagnait 12 000 francs par mois en 1951 pour 72 heures de travail par semaine; les dockers du Port environ 1 000 francs par jour, quatre jours par semaine. Au temps des travaux, les « hâleurs de pioche » pouvaient atteindre facilement 250 francs par jour à l'époque où le salaire légal était de 186 (en 1951).

Quant à la situation familiale, elle s'est considérablement améliorée: le « hâleur de pioche » célibataire, qui gagnait, en 1947, 75 francs par jour, gagnait, en avril 1951, 2,5 fois plus, la femme 4,6 fois plus, et le chef de famille de quatre enfants 3,4 fois plus.

Pendant ce temps, le cours de la vie augmentait du triple, soit moins que le salaire du père de famille; le pouvoir d'achat du travailleur non spécialisé lui permettait d'acheter 5 kilos de riz, contre 4 aux Indes et 3 en Indonésie, mais 7 en Indochine française (4).

Pour le travailleur libre, le relèvement des cours du sucre a amélioré sa situation. Le petit planteur n'est pas dans la misère. De 1948 à 1953, le prix des engrais n'a pas augmenté de plus de 25 % et les salaires de plus de 64,2 %; or, la récolte de canne a augmenté de 127 % et son prix de 8,7 % (5). Les Services agricoles ont calculé que le revenu moyen du planteur était de 80 000 francs en 1949, de 131 000 en 1952 (+ 62,5 %). Mais c'est que l'on avait bénéficié d'une suite d'années exceptionnelles. En revanche, l'île importait des marchandises de plus en plus chères, pendant que le prix du sucre était fixé.

(1) ROUQUIÉ, Op. cit.

(2) Décret du 1^{er} mars 1951.

(3) En juin 1950, un père de famille touchait journalièrement 10 francs pour un enfant et 17 francs pour chacun des suivants, soit 3 450 francs par mois pour sept enfants.

(4) ROUQUIÉ, « Les problèmes de la main-d'œuvre à la Réunion », *Marchés Coloniaux*, 10 novembre 1951, p. 2 980.

(5) « Etude de quelques problèmes agricoles » 1953 (d'après Direction des Services Agricoles).

Résultat: en 1935 une tonne de sucre permettait d'acheter 2 000 kilos de riz, et en 1952, 700. La population était passée de 200 000 à 270 000. Donc, si la production avait doublé, le standing de vie n'avait pas doublé; le niveau de vie est à la merci du prix du sucre, et de l'excédent des naissances. Quoi qu'il en soit, un calcul de l'Inspecteur du travail, pour 1955, donne 80 000 francs C.F.A. de rapport brut par hectare, soit 16 000 francs C.F.A. par an pour un habitant en moyenne; pour la masse des petites gens, le revenu n'excède pas 10 000 fr par personne et par an, soit 30 à 40 fr par jour. Le pouvoir d'achat du Réunionnais serait donc dix à douze fois inférieur à celui de l'un des dix millions de ruraux de France (1).

4. - La misère.

Il faut, là encore, se méfier des calculs; on ignore le nombre exact d'hectares en culture, et donc celui des gens qui vivent sur chacun. Et il y a d'autres ressources que la culture: commerce, fonction publique, aide de l'Etat, F.I.D.O.M., Sécurité Sociale, Allocations familiales. Sur tout, il est vain de comparer les besoins de la vie tropicale aux besoins de la vie en Europe.

Peut-être vaut-il mieux se dégager des barèmes et des coefficients et pénétrer dans les cases. Nous y trouverons une misère profonde chez les journaliers agricoles et dans la population des faubourgs, où la fluidité de l'emploi détruit souvent le bon effet d'une politique de salaires, également chez les exploitants d'un domaine trop petit ou trop pauvre, donc fréquemment dans les Hauts, dans les îlettes reculées, le long de la bande côtière sous le Vent, mais aussi dans certaines terres riches surpeuplées, autour des agglomérations urbaines du littoral, par exemple. Chez les petits propriétaires et les employés, il n'en est pas de même; on a exagéré les plaintes formulées dans cette catégorie.

Cependant, le niveau de vie de l'ensemble est bas, et, chose beaucoup plus grave, il va s'abaisser encore, l'excédent des naissances étant tous les ans plus fort.

C'est le rocher de Sisyphe. Un hectare nourrit environ 4,5 habitants; en 1960, il en nourrira six ou sept (2). Déjà, en 1934, le système de petite propriété à la Réunion comportait trois écueils: une terre trop petite, trop pauvre ou trop dure à exploiter; elle oblige en effet à des efforts et à des emprunts disproportionnés, créant le paupérisme, consacrant parfois le mérite, mais écrasant le faible ou le malchanceux (3), surtout s'il a quinze enfants; l'échec continu mène alors le planteur au stade du découragement, puis de la paresse, et en fait une épave.

Le jour où le créole touche l'acompte ou le reliquat de ses cannes est jour faste à la case. Pendant quelques semaines on vit dans « l'aisance et, il faut le dire, dans l'insouciance ». Puis c'est le reflux; « le créole possède à un degré incroyable la facilité de restreindre presque indéfiniment ses besoins, grâce à un degré de misère inimaginable, accru de son imprévoyance native ». Il peut manger du riz tout au début du mois, des brèdes, des fruits à pain, et des jacques le reste du temps. Cette limitation de désirs « est une nécessité dans un pays qui a un relief analogue à celui de la Haute-Savoie et le même nombre d'habitants par kilomètre carré que la Normandie » (4).

(1) ROUQUIÉ. « Inspection du Travail ». Rapport 308 Tr. du 6 juin 1955, p. 4.

(2) ROUQUIÉ. Op. cit.

(3) KOPP. Revue Agricole, 1934.

(4) P. GUÉZÉ, dans Rouquié, op. cit.

III. — LA VALEUR DES HOMMES

Si les rendements, et donc les salaires, sont faibles, n'est-ce point en partie à cause de la médiocrité du travail fourni, causée elle-même par le peu de possibilités des hommes? Celles-ci venant en partie du bas niveau de vie, le cercle vicieux dans lequel se débat l'île se trouve ainsi fermé. Des faiblesses et des malchances se sont abattues sur la race et la paralysent.

La mauvaise alimentation est un facteur important. M. Guézé, qui a minutieusement étudié l'alimentation créole (1) concluait en 1946 que la ration du temps normal (d'avant-guerre) était de type asiatique tropical, c'est-à-dire frugale, mais suffisante pour une population laborieuse et pauvre; riche en hydrates de carbone (riz, grains), suffisante en vitamines (brèdes, rougail), elle était pauvre en protéines animales (morue, snook) et surtout en matières grasses, qui n'atteignaient pas la moitié de la ration métropolitaine. Il notait que le Réunionnais consomme beaucoup d'excitants et d'épices (café, rhum, piment, poivre), peut-être pour subvenir au manque de nourriture solide. Il évaluait à 2 264 le nombre de calories quotidiennes, et répartissait ainsi en poids la nourriture moyenne du créole dans les années d'avant-guerre (en grammes): riz, 428; maïs, 87; légumes secs, 65; tubercules, 205; lait, 52; sucre, 42; pain, 84; viande, 32,6; corps gras, 20,5; poisson sec, 15,6 (2).

Kopp (3) signale la trop grande proportion de riz, lequel devrait alterner avec d'autres féculents (patates, manioc, songes, bananes), le manque presque complet de viande, conséquence d'un élevage et de pâturages des plus médiocres, et même — en désaccord avec M. Guézé — le manque de vitamines, le créole consommant trop peu de légumes verts.

Diminuée d'environ 55 % pendant les années de guerre, la ration alimentaire est remontée depuis. Les Services Agricoles ont procédé en 1954 à une étude de sa valeur calorique moyenne: elle tournait alors autour de 1 800 calories, et moins encore dans les milieux ruraux. Nous sommes loin des 3 000 calories théoriquement nécessaires à l'adulte normal, auxquelles il conviendrait d'ajouter 500 à 1 000 calories dans les « Hauts ». Ce n'est pas que les produits manquent plus qu'avant-guerre, au contraire..., mais la population augmente plus vite que le riz.

En 1953-1954, l'I.N.S.E.E. a procédé à une enquête sur l'alimentation à la Réunion (4). Elle constate un taux calorique plus élevé, une alimentation plus saine et plus variée, mais moins riche en calories chez les

(1) P. GUÉZÉ. « L'après-guerre et la crise économique à la Réunion ». *Agronomie Tropicale*, mai-juin 1946. Rapport sur l'alimentation réunionnaise (*Revue C.C.*, août 1957, p. 391).

(2) Il est intéressant de voir les différences entre ces rations et la nourriture théorique estimée nécessaire par la Commission de 1948; l'insuffisance de viande et de matières grasses y éclate (voir ci-dessus p. 487).

(3) KOPP, op. cit. *Revue Agricole*, 1934.

(4) Etudes et conjonctures, 3 mars 1955. Une enquête sur l'alimentation à la Réunion, pp. 273-278. L'I.N.S.E.E. s'est heurté à l'éternelle difficulté qu'on rencontre à Bourbon: la certitude que les renseignements que l'on obtient sont inexacts. Il n'a pu retenir que 154 réponses sur les 552 qu'il avait reçues; encore prend-il soin de nous avertir qu'aucune ne concerne la population rurale, que presque toutes se rapportent à des fonctionnaires ou employés, c'est-à-dire à un milieu exceptionnel, et que beaucoup ont dû être « interprétées » comme étant visiblement fausses. Ceci dit, l'enquête révèle une moyenne de 446 calories par personne et par jour (3 769 pour les fonctionnaires, 2 785 pour les ouvriers, 2 350 pour les employés).

« z'oreilles », qui consomment moins de riz et de grains, et surtout une alimentation déséquilibrée, beaucoup trop pauvre en lipides et en protides surtout d'origine animale.

La seconde enquête de M. Guézé compare les rations par habitant et par jour, qu'il a minutieusement établies (en grammes):

	Céréales	Matières grasses	Produits laitiers	Viande	Poisson
1937-1939	441	20,0	20,5	27,5	13,3
1951	489	23,6	16,4	18,0	18,3
1956	452	27,4	33,3	21,0	19,0

Il estime que le nombre de calories est redevenu convenable (2349), mais il insiste sur la carence dramatique des protides animaux (viande, poisson, lait).

S'il y a donc sous-alimentation, il y a surtout déséquilibre alimentaire. Ceci est commun à bien des terres tropicales; il faudrait, pour arriver aux rations alimentaires standard définies à Hot Springs, des surfaces très supérieures à celles de l'île (1).

Les maladies tropicales classiques sont largement répandues à la Réunion, et l'état de santé général s'en ressent d'autant plus que le régime alimentaire est déséquilibré. En 1953, l'île possédait 65 lépreux soignés, et l'on estimait de 300 à 600 le nombre des lépreux probables. En 1950, sur 5 570 décès, 1 105 furent causés par les maladies intestinales (dysenterie, amibiase, helminthiase) ou digestives. Par ailleurs, ankilostomiase, béri-béri, bilharziose, filariose (d'où éléphantiasis) ont leur clientèle. En revanche, il n'y a pas de fièvre jaune. Le paludisme a provoqué, en 1948, 38 % des décès: l'indice splénique en 1947 atteignait 26,3 %; outre la cause directe de trop de décès, le paludisme était responsable d'une faiblesse physiologique générale, d'un manque de résistance, d'une impossibilité d'effort soutenu, se répercutant gravement sur le rendement des travailleurs et sur le niveau de vie général de l'île. Nous avons vu (2) que le paludisme a été maîtrisé depuis 1949, mais ce n'est qu'à la longue que sa disparition aura de véritables répercussions sur l'ensemble de la population (3).

L'alcoolisme par l'abus du rhum est un fléau toujours signalé à propos de la Réunion. Trop de créoles en prennent comme un Européen prend du vin. Lorsqu'on voit un homme du peuple en avaler un grand verre entier, d'une seule gorgée, en faisant claquer la langue et se

(1) GUÉZÉ, op. cit. 1946. Voir aussi: « La Réunion, pays de la faim » (Dieu et Patrie, mai-juin 1956).

(2) Voir ci-dessus, p. 275.

(3) Les anophèles vecteurs, à la Réunion, sont l'A. *Funestus* et l'A. *Gambiae*. Le premier a disparu dès la première campagne de D.D.T. en 1949. Le *Culex fatigans* — vecteur local de la filariose — est très commun, de même que le A. *Costani*, non vecteur. En fait, le seul anophèle dangereux est l'A. *Gambiae*. Parmi les hématozoaires, le *Plasmodium Vivax* serait le plus répandu (66 %), puis le *Pt. Falciparum* (28 %), le plus virulent. Quant au *Stegomyia*, vecteur de la fièvre jaune en Afrique, il est ici inoffensif (Hamon et Dufour, op. cit.). Les régions les plus impaludées étaient en 1949 celles de Saint-Paul et du Port.

resservir — et ceci plusieurs fois par jour, — on ne peut manquer d'être frappé à la fois d'admiration et de stupeur. Un curé digne de foi nous a confié son ahurissement de voir un créole boire, en une heure, vingt verres de rhum. Au Palmiste-Rouge, où vivent 591 habitants misérables (enfants compris), les impôts indirects sur l'alcool rapportent 200 000 fr C.F.A. par an! (1). Triste spectacle que de voir tous les jours onduler et parfois se coucher en travers de la route nationale, à la sortie de Saint-Denis, les clients qui sortent de chez les Chinois; encore plus triste, lorsqu'un grand élève est appelé à réciter en classe, de sentir parfois l'odeur de rhum qu'il exhale en parlant.

Cependant, de 1948 à 1951, la consommation d'alcool pur à 100° par habitant a été de 4 litres 70, 5 litres 39 en 1952, 4 litres 9 en 1954, soit en réalité 9 litres 40 et 10 litres 78 de rhum à 49° (2). En 1957, la moyenne était toujours 10 litres. Cela semble bien peu quand on sait la façon continuelle dont certains boivent. Il faut y ajouter les alcools et apéritifs venus de France, et qui tapissent les murs des Chinois. La consommation totale d'alcool, rhum compris, a été de 7 litres 8 à 100° par personne, soit environ 15 litres 6 d'alcool buvable en 1954. Si l'on ne tient compte que des hommes de plus de vingt ans (3), la quantité se relève à 38 litres 6 d'alcool pur, soit 77 litres 8 de rhum. Il faut y ajouter le « rhum marron » distillé par les bouilleurs de cru clandestins, et qui est, bien entendu, impossible à évaluer.

Cela dit, ces chiffres navrants sont inférieurs à ceux de la métropole! La race étant, à la Réunion, fragile et déficiente, le délabrement de l'organisme y est beaucoup plus apparent; mais le taux de mortalité par alcoolisme, pour 100 000 habitants, est de 7,8 à la Réunion, pour 14 en métropole (4).

Nous ne pouvons faire état de l'affaiblissement par les maladies vénériennes, qui est réel, mais n'a jamais donné lieu à une prospection et à des statistiques du Service de Santé. Plus grave encore est la *consanguinité*, soit chez quelques familles qui se marient entre elles pour se conserver pures de métissage, soit surtout dans les Hauts; elle est fatale dans les îlets, où ne sont établies que cinq ou six cases, possédées par des gens de la même famille; elle est grandement responsable de certaines déchéances (5); les Hauts de Saint-Joseph envoient tous les ans aux Conseils de révision quelques sujets difformes, nains ou arriérés.

Les illettrés influent également beaucoup sur la valeur d'ensemble de la population. Aux visites d'incorporation, les illettrés complets étaient de 55,2 % en 1947-1949, 55 % en 1950-1953 et 52,4 % en 1954-1955. Les hommes sachant seulement lire et écrire étaient respectivement 32,2 %, 21 % et 35,1 %. Or, en 1915, il y avait 63 % d'illettrés. Il y a donc progrès. Il faut admettre aussi qu'un certain nombre d'illettrés ont quand même

(1) ROUQUÉ. Op. cit.

(2) Bull. Centre Départemental d'Education Sanitaire... de la Réunion, oct. 1954, p. 6.

(3) 55 897 en 1946, le chiffre étant surestimé, peut correspondre à peu près exactement au chiffre de 1954.

(4) I.N.S.E.E. « Les causes de décès dans les D.O.M. en 1956 », p. 17.

(5) Le docteur Mac-Auliffe signale qu'à Cilaos, en 1898, il y a eu, sur 13 mariages, 3 mariages entre cousins germains; sur les 2 500 habitants du cirque, il comptait alors 22 sourds-muets, 2 sourds, 1 idiot, 2 nains, 2 aveugles nés, 4 goitreux, 8 arrêts de développement (culs-de-jatte, boiteux, doigts palmés), soit 41 infirmes (1,6 %) dont 37 nés de mariages consanguins, et 20 appartenant à la même famille, soit par le père, soit par la mère.

été à l'école, mais ont oublié depuis. Les femmes sont moins instruites que les hommes; l'I.N.S.E.E. dit que 65 % de la population au-dessus de 20 ans sont constitués d'illettrés, et que 25 % seulement savent lire et écrire (1).

Y a-t-il dégénérescence? Nous verrons plus loin que, depuis la départementalisation, les progrès ont été considérables tant au point de vue de la scolarité que pour l'alimentation et l'amélioration de la santé. La génération montante sera d'une autre qualité. Pour le moment, il faut se demander si les facteurs que nous venons d'envisager influent sur la race au point de parler de déchéance. Car c'est le mot qu'emploient les observateurs à propos des Petits Blancs. « Régression sociale et économique », dit M. Blache — « Dégénérescence certaine... physique et morale..., grande misère intellectuelle », confirme M. Robequain (2).

Les Conseils de révision nous ont permis d'établir les proportions suivantes d'ajournés et d'exemptés par rapport aux examinés:

	1947-1949	1950-1953	1954-1955
Ajournés	40,2 %	34,2 %	23,5 %
Exemptés	16,1 %	32,2 %	17,1 %
Total des non admis....	56,3 %	66,4 %	40,6 %

Ces proportions sont inquiétantes. Pour les exemptions les causes étaient les suivantes en 1947-1949: rachitisme, 6,1 %; infantilisme, 30,7 %; développement insuffisant, 53,6 %, soit 90,4 % des exemptions. Les années suivantes, ces causes furent groupées en « développement insuffisant », atteignant 67,8 % des exemptions en 1950-1953 et plus de 90 % en 1954-1955, les exemptions supplémentaires venant de la vue, de la denture, etc...; ces carences sont le plus souvent irrémédiables.

Il est certain qu'à lire de pareilles statistiques, la population réunionnaise n'est guère solide ni instruite. Effectivement, il suffit de sortir dans les rues pour rencontrer des jeunes au sourire largement édenté, des infirmes assis sur le trottoir, des femmes aux jambes énormes dues à l'éléphantiasis, des noirs dépigmentés avec des plaques roses irrégulières sur la figure, des adolescents malingres aux allures de garçonnet. Il semble cependant — si ces faits sont réels — qu'il faille se garder de trop généraliser. D'abord, cette déficience physiologique n'est pas un phénomène spécialement Petit Blanc; sur le littoral, on trouve les éléments les plus robustes parmi les Blancs des villes et les Noirs de souche africaine (Saint-Leu, Saint-Paul, Port). Par contre, les déchets des Conseils de révision viennent plutôt des sujets originaires des Indes, petits, secs et malingres (Malabars de Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Suzanne) et des épaves de toutes races par suite de consanguinité ou de déséquilibre alimentaire.

En ce qui concerne l'ignorance, si 36 % des enfants ne fréquentent pas l'école, en 1921, c'était 60 % qu'il fallait dire. Les créoles admirent et désirent l'instruction. Mais dans des écoles où, jusque vers 1953, l'instituteur avait, dans la même salle, jusqu'à 110 élèves, il lui était impossible de les faire progresser rapidement. Beaucoup d'enfants des quartiers mettent trois ans à apprendre à lire; beaucoup ne vont en classe qu'à cause des repas à la cantine. Il arrive qu'un élève manque

(1) PELLIER. Rapport sur la population, etc..., p. 171.

(2) BLACHE: « L'île de la Réunion », op. cit., p. 566 et ROBEQUAIN: « Les Hauts de la Réunion », op. cit., pp. 6-9.

parce qu'il n'a qu'une culotte ou qu'une robe; le jour où sa mère la lave, il reste au lit. Le niveau des instituteurs n'est pas homogène; beaucoup n'ont que le B.E.P.C.; leurs méthodes pédagogiques relèvent trop souvent d'un psittacisme intégral; les élèves conservent jusqu'en classe terminale un ton chantant et récitatif témoignant d'un automatisme de réflexes: ils arrivent le plus souvent très tard aux examens. Si les créoles admirent la culture, bien peu sont cultivés (1).

Ainsi, consanguinité, alcoolisme, paludisme, dénutrition se sont ligüés pour provoquer chez beaucoup une misère physique et intellectuelle, cause elle-même de la stagnation des techniques.

Mais l'expérience de la Sakay (2) et les premières conséquences de la départementalisation ont démontré que, mis dans des conditions normales de vie, d'alimentation et d'instruction, le créole était parfaitement apte aux techniques modernes et capable de se dépouiller de ces signes de soi-disant dégénérescence.

Les aptitudes ethniques: ces caractères ne sont pas également répartis dans toute la population et les origines ethniques ont très certainement une influence sur les groupes de peuplement. Maillard est très dur pour chacune des catégories. Marius-Ary Leblond, au contraire, ne trouve pas assez d'hyperboles pour les dépeindre. En fait, chaque groupe a sa personnalité, aucune ethnie pure n'existant plus depuis longtemps, bien entendu, à la Réunion.

Le Petit Blanc est fier, indépendant, indiscipliné, insouciant. Il verse souvent dans l'incurie, par paresse. Il est gringalet, les mollets arqués, l'aspect délabré. Son apathie est, au moins autant que son indépendance, cause de sa pauvreté. Il est accueillant, et foncièrement bon, loyal et dévoué.

Le Blanc des villes est fin, courtois, réservé, délicat; il se dégage de sa personnalité un grand charme. Très accueillant, d'une politesse exquise, raffinée, entièrement spontanée, il conquiert par sa séduction même. Il allie la simplicité à une affabilité condescendante envers les classes populaires; il constitue l'élément « d'élite », mais il vit sur cette réputation, sans toujours se préoccuper de la soutenir. Il ignore le surmenage, et lui préfère une vie plus modeste, mais calme.

Les Malabars allient de grandes qualités à de grands défauts: très racés, ils présentent de beaux types — « grecs de bronze », dit M. A. Leblond, — les femmes, admirables lorsqu'elles sont jeunes, les hommes eux-mêmes souvent pleins de grâce... Très intelligents, industriels, habiles, subtils, ils sont d'excellent rendement pour les travaux qui demandent plus d'adresse que de force; mais leur souplesse est souvent de la ruse, leur grâce souvent une paresse efféminée, leur sourire est parfois de commande; durs à manier, ils peuvent être surnois, voleurs, vicieux, avec cela exigeants; au demeurant, magnifiques et inquiétants.

(1) Voici quelques statistiques que nous avons relevées dans les salles de surveillance d'examens:

Baccalauréat 1953: 1^{re} moderne, 47 élèves dont 8 de 21 ans (17 %), 11 de 20 ans (23 %). — 1^{re} AB: 23 élèves dont 1 de 22 ans, 1 de 21 ans, 4 de 20 ans. — Sc. Ex.: 26 élèves dont 2 de 23 ans, 7 de 22 ans, 7 de 21 ans, 7 de 20 ans (soit 88,4 % de 20 ans et plus).

B.E.P.C.: 1949. — Sur 24 candidats de 3^e, le plus jeune a 16 ans, 3 ou 4 ont plus de 21 ans; le reste s'échelonne entre 18 et 19 ans. Ils viennent des cours complémentaires. — 1951: sur 44 élèves, un de 20 ans, 2 de 19, 13 de 18, 10 de 17 ans.

(2) Voir chapitre XIV, II, 2^e.

Le Cafre est à l'opposé: de forte carrure, taillé à la hache, la figure souvent balafrée de scarifications, gai, rieur, bon garçon, naïf; beaucoup moins fin, moins intelligent, mais plus facile à manier, sans histoire, sans subtilité, il fait les travaux de force; c'est un grand enfant.

Que dire des métis? Ils sont la grosse majorité; ils sont souvent vifs, souples, plus travailleurs que beaucoup de Blancs; beaucoup sont remarquables, et d'autant plus désireux de réussir qu'ils se sentent — bien à tort — un complexe d'infériorité. Mais chez certains apparaissent les traits spécifiques des ethnies croisées, qualités comme défauts. De par leur origine, ils ont un standing de vie et une éducation qui les mettent très au-dessus du Noir: certains en tirent vanité, un sentiment exagéré de leur valeur et un grand mépris pour les Noirs; gonflés d'amour-propre, ils ont toutes les ambitions et s'aigrissent souvent à voir que le reste du monde ne reconnaît pas toujours leur mérite. C'est parmi eux que se recrutent beaucoup de meneurs et de revendicateurs, comme aussi beaucoup de cadres de valeur.

Nous mettons en garde contre ce que ces raccourcis peuvent avoir de schématique et même de déformant, si on ne les nuance pas; il ne s'agit là que de caractères très généraux, et les exceptions sont innombrables. Nous avons connu de vieux Malabars et des Cafres à moustaches et cheveux blancs dont la dignité, l'élégance de manières, la courtoisie, la délicatesse, en remontreraient à la majorité des Français de la Métropole.

IV. — LES MŒURS ET COUTUMES CREOLES

Il n'y a rien de bien original dans les coutumes créoles; à part les récentes traditions malabares, il s'agit de simples démarquages d'usages français traditionnels, légèrement influencés dans le détail par les mœurs africaines.

1. - Fêtes et cérémonies.

Les distractions.

La vie est monotone à la Réunion. Celui qui y débarque, arrivant des Antilles, y trouve un même genre de vie, mais une société plus fermée, plus taciturne. Le créole sourit, mais ne rit guère; la grosse gaieté collective est inconnue; les écoliers, les lycéens n'aiment guère « chahuter » et les récréations sont silencieuses! Dans le peuple, surtout celui des Hauts, la distraction du dimanche consiste, pour les hommes, à rester « devant le Chinois », debout ou accroupi, et à regarder passer le monde. Au fond des cases, que faire? Lire? On ne sait pas..., on ne comprend guère..., et du reste, la nuit tombe et la lumière coûte cher... Le cinéma? Il n'y en a qu'en ville... et il coûte cher lui aussi... Les déplacements sont difficiles; la tentation du rhum vient en partie de l'ennui... La seule attraction vraiment générale et appréciée, ce sont les kermesses. Il y en a tous les dimanches une ou plusieurs, mais la plupart organisées par des curés pour agrandir leur église démolie par le dernier cyclone. Les annonces de kermesse « avec permission de Monsieur le Maire », emplissent les colonnes des journaux. La kermesse commence par une messe solennelle, puis la foule se porte

PLANCHE XXXVII



LES VILLES

Saint-Denis, vu des rampes de la Montagne.



Saint-Paul et sa baie. Au fond, à droite, massif de la Montagne dominant les terres à cannes irriguées de Savannah et les marécages de l'Etang Saint-Paul.

Photo Blay.

PLANCHE XXXVIII

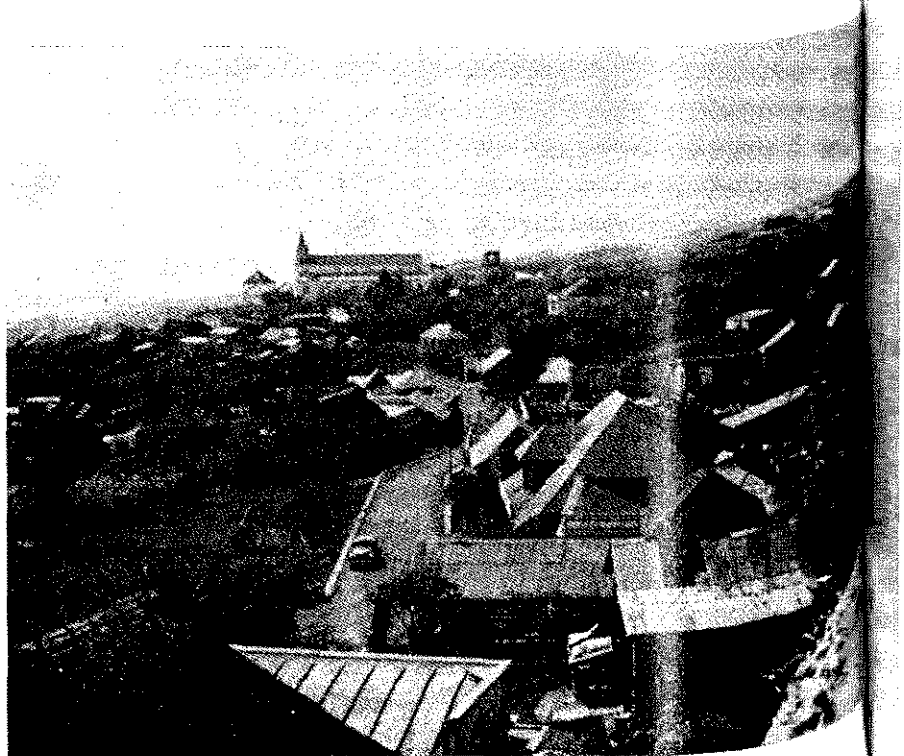


LES VILLES

La Plaine des Galets et le Port dominés par les Hauts de Saint-Paul.
Au fond, à droite, baie de Saint-Paul.

Photo reproduite avec l'autorisation de la Librairie Gérard, Saint-Denis.

Trois-Bassins.



vers la place aux attractions: tir, pêche à la ligne, disques, ventes d'ouvrages de dames, enchères et surtout comptoir de dégustation et — hélas — de rhum. Le « Carrousel » (manège) domine la situation de sa silhouette et de son bruit. Le soir, il y a souvent cinéma et tirage de la tombola. Le monde afflue de plusieurs kilomètres, et des quartiers voisins. Mais même l'atmosphère de kermesse, à la Réunion, n'est guère joyeuse ni animée.

Il y aurait toute une éducation des loisirs à organiser. Elle est amorcée par le football et le cinéma dans les villes littorales. Les promenades en car, les sports, la bicyclette, le camping, le tourisme, la marche à pied, le cinéma ambulant seraient à répandre. Le clergé tient quelques bibliothèques populaires. L'auto invite cependant aux déplacements. Le dimanche, des camions montent de la côte aux Sources Reilhac; les Chinois louent leurs véhicules pour courir les kermesses. Mais tout cela n'atteint pour le moment que bien peu de monde. Le reste ne sait pas qu'il s'ennuie, ce qui est une consolation.

A Saint-Denis, la distraction générale, c'est la promenade au Barachois tous les soirs, surtout en saison chaude. Le bain d'air frais que l'on y reçoit repose de la chaleur de la journée. Réservée à l'origine aux familles blanches, la vaste esplanade herbeuse en bordure de mer a été envahie depuis la guerre par la population entière, par les jeunes, surtout, qui s'y promènent en bandes jacassantes au milieu des autos des familles bourgeoises, au son de la musique entraînante de Radio Saint-Denis.

Depuis quelques années, un gros effort est entrepris par le Syndicat d'initiative et divers Comités de fêtes: bals, matches, courses et concerts se multiplient, des harmonies municipales se créent, des séances récréatives, rallyes-autos, élections de « misses » variées, tours de l'île cyclistes, tournois triangulaires de football (avec Maurice et Madagascar), font courir les foules. Ces loisirs populaires sont déjà un progrès indiscutable sur l'ennui général.

Les rites familiaux.

La famille est la cellule de base de la société créole. Ses caractères sont empreints de la simplicité paysanne française d'Ancien Régime sans nulle trace d'exotisme, mais avec une certaine grâce proprement créole. L'enfant — le « baba » — est l'objet d'un culte d'adoration; on ne sait guère le soigner rationnellement, mais tout le monde l'aime; il n'y a pas d'enfants abandonnés: ceux dont les parents meurent sont immédiatement incorporés à la famille des cousins ou des voisins.

Les coutumes entourant le mariage relèvent moitié de Le Nain, moitié de Greuze. Le jeune homme qui désire épouser une jeune fille — il arrive qu'il ne lui ait jamais parlé — envoie par la poste (1) aux parents de celle-ci une belle lettre de demande sur papier orné de fleurs et bordé de dentelles, rédigée d'une grosse écriture, généralement avec un style et une orthographe incohérents. Les parents font part de la demande à leur fille qui dit oui ou non; il arrive qu'elle dise oui sans savoir de qui il s'agit. Si c'est oui, le père répond par une lettre et fixe pour la réception un dimanche après-midi. Le jeune homme vient alors avec ses parents et, une fois pris café et liqueurs, le père fait la demande. Au jour des fiançailles, les deux familles ont un déjeuner commun; puis

(1) Même s'il habite la case voisine.

les invités se présentent. La bague est offerte à la jeune fille par le jeune homme, sur un plateau garni de fleurs; chaque invité prend une fleur et la met à sa boutonnière. Les parents de la fille demandent ensuite au garçon s'il est en situation de se marier: a-t-il des meubles? une case? un gagne-pain? Si oui, on arrête la date du mariage. Sinon, on reparlera de l'affaire quand tout cela aura été trouvé. Chaque nouveau ménage doit avoir sa case.

Les fiançailles sont donc parfois longues: un an ou davantage. Le garçon « vient à l'amour » tous les dimanches après-midi: le reste du temps, il voit très peu sa promise; chez les petites gens du littoral les amoureux sont appelés « la doudou » et « le zézère ».

Le mariage a lieu généralement l'après-midi, vers 16 ou 17 heures. Après le passage à la mairie et à l'église, les Malabars passent parfois à la pagode. Après la cérémonie, retour en cortège à la case. Il y a profusion de demoiselles d'honneur, en toilettes ruineuses. A Saint-Denis, le cortège se compose de taxis et voitures d'amis; chacun tient à honneur d'en avoir plus que le voisin; le cortège descend au Barachois dans une cacophonie de klaxons lancés à toute volée, puis remonte en ville. A la case, on a dressé la « salle verte » traditionnelle, tonnelle tendue de palmes, feuilles de bananiers, feuilles d'aloès; les voisins et amis ont fait la cuisine; on sert un « lunch » avec « gâteaux chinois » et rhum, puis un orchestre de deux ou trois musiciens fait danser les jeunes toute la nuit.

« La mort a une solennité qui dépasse les pompes »(1). Le défunt est exposé dans la plus belle pièce de la case, toute tendue de blanc. Un simple drap brodé couvre le corps. A la veillée les femmes, rangées sur des chaises le long des murs, récitent le chapelet ou demeurent silencieuses; les hommes causent dehors; à minuit, on sert le café et le rhum, pour lutter contre la fraîcheur. Les funérailles ont lieu le lendemain du décès — parfois le jour même, à cause du climat chaud; la famille ne prend pas le deuil, tout le monde est en blanc; les rares proches qui portent un casque y mettent simplement un ruban noir. Le cercueil est porté à bras par les hommes du cortège. Un enterrement sur quatre est celui d'un enfant: le cercueil, tendu de blanc, est alors porté dans les bras d'un homme, comme un enfant qu'on berce, ou porté sur la tête, comme un panier d'œufs par une paysanne, l'homme marchant les bras ballants — ce qui surprend les nouveaux venus.

La vie religieuse.

La piété catholique se révèle par d'autres coutumes. 310 000 Réunionnais sur 320 000 sont des catholiques baptisés (2). Cependant, dans cette population simple, droite, mais naïve et ignorante, il est difficile de ne pas mélanger religion et superstition, ou les religions entre elles; la foi est solide et générale, touchante et profonde, mais peu éclairée; le clergé a beau tonner en chaire, les mélanges les plus curieux sont solidement ancrés dans les traditions: communistes sincères qui ne manqueraient la messe pour rien au monde et envoient leur fils la servir; vieilles bigotes qui vont au cimetière faire brûler une bougie la tête en bas pour jeter un sort au voisin; fidèle aigri allant demander au curé de dire une messe « pour qu'il arrive malheur » à un tel (3)

(1) P. BERG: Conférence à l'Académie de la Réunion, 30 sept. 1954.

(2) Statistiques de la Délégation Apostolique de Dakar, 1959.

(3) Devant le refus du clergé, l'habitude s'est prise de demander une messe « en l'honneur du Saint-Esprit » !

Certains sorciers malabars voient devant leur case stationner les voitures de la bourgeoisie éclairée et bien pensante. Plus logiques sont les milliers de petites niches creusées dans les levées de terre le long des chemins; elles abritent « des Bons Dieux »: (statuettes de plâtre de N.-D. de Lourdes, du Sacré-Cœur, de Sœur Thérèse, etc...); plus il y en a, mieux cela vaut, encore que la plupart, de tailles différentes, soient cassées, récollées, souvent sans tête; les passants les fleurissent: le soir, il se trouve toujours une âme pieuse pour allumer devant elles une petite bougie clignotante; la plus modeste de ces niches abrite au moins « une paire de Bons Dieux »; certaines sont de véritables expositions de vingt ou trente statues.

Les églises sont le plus souvent combles à chaque office. Dans toute l'île, la messe de quatre heures du matin, appelée encore parfois « messe des esclaves », est celle qui voit le plus d'affluence. A Saint-Denis, où elle a été reportée à 4 h. 45, la cathédrale déborde, et non seulement de gens de petites conditions, mais de grands bourgeois qui, naguère, allaient ensuite faire un tour au « bazar » pour y prendre un air de ville et papoter en y buvant le café.

Mais en dehors des offices, la religion, très extérieure, ne semble guère imprégner l'âme que d'une religiosité vague et souvent fictive. Elle n'empêche pas les « bien pensants » des classes riches de truquer les élections et de laisser croupir la masse dans sa misère, ni les amoureux de faire Pâques avant Rameaux, ni les prolétaires de voter communiste, ni les hommes de boire du rhum, ni les maris de battre leurs femmes, toutes choses qui, en pays vraiment religieux, n'arrivent aux chrétiens qu'exceptionnellement. Ici, c'est d'un usage assez général. Le clergé, formé par moitié de Pères du Saint-Esprit et de prêtres créoles, est à l'image de l'île: il était encore récemment davantage dans la ligne du XIX^e siècle que du XX^e. Assez hétéroclite, groupant des prêtres suisses et hollandais avec des français, il réunit souvent des missionnaires usés par les climats de l'Afrique, que l'on envoie dans l'île pour rétablir leur santé, et qui n'ont pas le dynamisme habituel. La départementalisation semble avoir cependant réveillé ce clergé et lui avoir fait parvenir, en même temps que les lois métropolitaines, les encycliques pontificales sur la doctrine sociale de l'Eglise, et sur l'Action catholique, d'où, actuellement, un grand remue-ménage apostolique dans une île qui est aux deux tiers déjà gagnée au communisme, sans du reste qu'elle sache en quoi consiste celui-ci.

C'est que si le clergé est formé de missionnaires pieux et zélés dans leur quasi-totalité, il faut remarquer que les Pères du Saint-Esprit ont été fondés pour évangéliser les Bantous du XIX^e siècle; et l'on a trop l'impression, à la Réunion, qu'ils appliquent les mêmes méthodes d'autorité et d'éducation que pour les peuples-enfants. Or, les créoles ne sont pas des Bantous; le clergé, en s'accommodant trop souvent d'une mentalité puérile et d'une religiosité extérieure chez ses fidèles, ne semble guère — quelques exceptions mises à part — s'être douté, jusqu'en 1948, qu'il faisait entièrement fausse route. Il n'en est pas moins vrai qu'il possède un grand empire sur l'ensemble de la population, et que les principales fêtes de l'île sont les fêtes religieuses catholiques.

Les fêtes malabares.

Les fêtes malabares tranchent par leur exotisme sur la banalité des coutumes réunionnaises. Si elles correspondent à une religiosité hin-

douiste, il faut bien préciser que parmi les Malabars, seule une minorité assez faible y attache de l'importance. Ces fêtes sont organisées à certaines périodes de l'année par des Comités de fêtes, souvent composés, du reste, de baptisés qui envoient leurs enfants au catéchisme. Dans leur intellect, où les notions de religion sont assez confuses, se dégage cette idée qu'il faut, par des actes rituels, plaire à des puissances supérieures, à des « esprits » qui peuvent être successivement ou simultanément le Dieu chrétien ou le « Bon Dieu malabar », comme on dit ici. Pour ces âmes simples, deux assurances sur l'au-delà valent mieux qu'une. Les divinités invoquées, Civa-Soupramanien, Pandialy, Krishna, Kali, Mardevirin, Mariamin, sont tirées du panthéon hindouiste, et leur culte a été porté par les immigrants hindous du XIX^e siècle. Ce culte a subi des déformations nombreuses, et ne s'appuie sur aucun dogme précis; fidèles et prêtres malabars auraient grand peine à définir exactement leurs croyances et la signification de beaucoup de leurs rites, sinon qu'ils se livrent à l'imploration de puissances redoutables. Pour beaucoup il s'agit uniquement de fêtes folkloriques ou de traditions millénaires à respecter; les officiants récitent, sans en comprendre un mot, des pages des rituels hindous; mais il est hors de doute que pour certains, il s'agit d'actes religieux que l'on croit efficaces, sans en connaître le sens.

Il y a un Comité de fêtes par pagode. Les pagodes sont éparses dans l'île, là où vivent d'importants noyaux malabars, c'est-à-dire près des sucreries ou des anciennes sucreries (Piton Saint-Leu). Il y en a plusieurs à Saint-Louis, à Saint-Paul; les fêtes malabares les plus courues sont celles de la Mare, de la Saline, de Cambuston et de Ravine Creuse. On compte une trentaine de pagodes: ce sont de simples cases édifiées presque toujours sous un groupe de banyans; ces arbres sont rares dans l'île, et on peut, presque à coup sûr, prophétiser l'existence d'une pagode lorsqu'on voit leur silhouette au loin. Blanchie à la chaux, les murs extérieurs couverts de fresques aux divinités grimaçantes, géants moustachus ou mégères à rictus effrayant, aux yeux globuleux, devant lesquelles brûlent les petites lampes à huile en bronze décorées de motifs hindous. Près de la pagode, se trouve un mât destiné à porter des oriflammes aux jours de fête, et aussi une pierre noire, symbole de Civa Soupramanien (1); parfois également des socles supportant des attributs phalliques à peine dégrossis. Tout ce panthéon est groupé sous le nom de « Bon Dieu Mal'bar » par les créoles, fidèles ou non de cette religion.

Toutes ces fêtes se ressemblent; elles se célèbrent à des dates absolument variables, au gré des organisateurs (2). Presque toutes ont lieu, cependant, au changement d'année, entre le 15 décembre et le 15 janvier, ou au début de la coupe entre le 1^{er} juillet et le 15 août. Le changement d'année a une grande importance pour les Malabars. C'est le « Pongol », célébré dès l'arrivée des premiers immigrants. Les ouvriers d'usines et beaucoup de journaliers bénéficient d'un congé payé, tantôt de deux ou trois jours, les lendemains de Noël et du Jour de l'An, tantôt d'un congé général du 24 décembre au 3 janvier, congé opulent en ripailles et beuveries dans les temps anciens, traditionnellement chôme ensuite, mais plus calme.

Depuis quelques années, culte et fêtes malabares sont en vogue croissante. Des pagodes ont été reconstruites beaucoup plus grandement,

(1) C'est le « Catervelayen-Minédyan » de la Guadeloupe, gardien du temple. Cf G. LASSERRE: « Les Indiens » de la Guadeloupe. C.O.M. avril-juin 1953, p. 151.

(2) En 1951, la fête de Civa Soupramanien a été célébrée le 19 mai à Saint-Paul et le 12 août à Saint-Denis; en 1950, le 2 février et le 25 février à Saint-André.

et somptueusement peintes et décorées. Il est difficile de discerner dans ce regain de popularité la part du folklore, celle de la politique, celle de l'intérêt financier et celle de la réjouissance populaire.

La cérémonie essentielle de ces fêtes est la fameuse « marche sur le feu »; mais elle n'est que le terme d'une longue préparation religieuse. Un mois avant la date, les candidats se mettent à jeuner, et à pratiquer la continence. car la marche sur le feu est une cérémonie d'expiation des péchés, et si l'on s'y brûle, c'est que l'on n'est pas pur.

Tous les soirs, à la pagode, vers 17 heures, a lieu une cérémonie où les « impétrants » viennent chercher la nourriture bénie. Cette cérémonie est orchestrée par les tambours, cerceaux fortement tendus de peaux de cabri sur lesquels les tapeurs frappent avec des baguettes de métal; la cloche de la pagode les accompagne: cette assourdissante cacophonie, sur un rythme hale-tant, dure d'un bout à l'autre de « l'office » et a pour but de faire fuir les mauvais esprits: on les comprend! A l'entrée de la pagode, de grands vases de métal, bouchés avec des feuilles, contiennent les provisions. Le prêtre malabar — souvent un vieil ouvrier d'usine à moustache blanche, en pantalon et chemise blancs — empreint d'une gravité solennelle, vient à la pierre noire, enguirlandée d'un collier de fleurs de frangipanier, déposer et bénir les offrandes: du riz, des papayes, des bananes, des fruits à pain. Il récite des formules rituelles avec des gestes majestueux, les yeux levés vers le ciel, les bras écartés, puis promène au-dessus des mets un chandelier à plusieurs branches, allumé, en exécutant des gestes rituels. Il allume l'encens, qui brûle longtemps, sur une feuille de bananier. Un autre prêtre fait de même, puis les impétrants viennent tour à tour adorer l'idole: ils avancent vers elle en se prosternant et en se couchant par terre à plusieurs reprises; quelques femmes les imitent; un père élève dans ses bras son enfant vers le ciel, puis le prosterne; pendant ce temps se fait une quête, après quoi l'assistance se tourne vers la pagode où ont lieu les offrandes individuelles et les prières devant l'idole préférée. La nourriture bénite est ensuite distribuée aux fidèles.

Le jour solennel de la fin des épreuves arrivant, la fête se termine par une cérémonie publique, « la marche sur le feu », à laquelle le Comité convoque le public par voie de presse. C'est une grande attraction pour les Européens d'importation récente et pour les bourgeois de Saint-Denis. Une procession s'organise au départ de la pagode, amenant l'idole, placée sur un char bariolé, couronnée de fleurs, et traînée par des bœufs ou des hommes. Les tams-tams font un bruit assourdissant. D'immenses mannequins de plus de trois mètres de haut s'avancent, ainsi que d'énormes bottes de fleurs et de verdure en forme de pain de sucre, le tout porté par des fidèles dissimulés dessous, et suivis d'un cortège en turbans et tuniques de couleur, puis de la foule des curieux. La procession arrive alors au lieu où a été édifié le brasier: c'est un rectangle creusé dans le sol, de 5 à 20 mètres de long, de 2 à 10 mètres de large, et garni d'abord de bois, puis d'un lit de charbon de bois: il est allumé bien à l'avance et rougeoit en dégageant une chaleur intense. Les fidèles qui le traversent pieds nus ont fait subir au préalable à leurs pieds une préparation chimique qui adoucit la brûlure; les recettes de fakir sont certainement utilisées; les candidats ont le visage jaune de safran, ils portent au cou un collier de fleurs; ils traversent le brasier en courant, plusieurs fois de suite, et après le passage, trempent leurs pieds dans du lait. Pendant ce temps, on fait la quête.

L'assistance jette ensuite des bouquets dans le brasier, puis le « sorcier malabar », avec un sabre à cannes, décapité, d'un seul coup sec, les cabris et les coqs offerts en sacrifices. Le soir, il y a banquet pour les intimes: on y mange les victimes et le tout se termine par un « bal Tamoul » très apprécié.

D'autres cérémonies peuvent s'ajouter à la « Marche dans le feu » ou s'y substituer: telle la « Marche sur les clous » ou sur les lames de sabre

aiguës, ou des séances de flagellation par certains fanatiques, toujours au son des tambours. Ces diverses fêtes sont souvent annoncées quelques jours à l'avance par des « Jacquots », sorte d'acrobates barbouillés de rouge qui parcourent les rues des villes, précédés des inevitables tams-tams, et qui se livrent à des contorsions, dislocations et danses censées provoquées par des transes consécutives à la prise d'excitants magiques; leurs yeux farouches et égarés, leurs gestes épileptiformes sont preuve qu'un dieu les habite; ils se roulent dans la poussière et y ramassent les sous que les curieux leur jettent.

Telles sont les cérémonies publiques. Dans le privé, les « Poussary », ou « Sorciers malabars », jouissent d'un grand prestige; possesseurs de recettes magiques terrifiantes, on va les consulter pour qu'ils jettent des sorts ou fassent disparaître un ennemi; on raconte à ce sujet des histoires troublantes d'envoûtements, d'empoisonnements ou de morts mystérieuses; des personnes dignes de confiance sont persuadées que derrière un décor et une mise en scène à base de magie et d'incantations, il y a de véritables crimes; on ne peut évidemment apporter aucune preuve, devant le silence farouche observé tout autour.

2. - Les usages quotidiens.

Le costume.

Il n'y a pas de costume créole; les hommes portent presque tous la veste et le pantalon long de cotonnade kaki ou blanche, et un feutre bleu ou marron. Les plus âgés ont la veste à col fermé qui vient des anciens officiers de la coloniale. Les jeunes aiment de plus en plus être assez légèrement vêtus: d'un short et d'une chemisette, toujours avec le feutre, que portent même les garçonnets, même les enfants de chœur en soutanelle rouge dans les processions (1). Le casque colonial est réservé à quelques vieux amis de la tradition; les femmes portent cependant de préférence de grandes capelines tressées dans les quartiers avec de la paille de vétyver, de « lys », de chouchou, et très gracieuses, avec leurs longs rubans; seules les femmes de la bourgeoisie, à la mode de France, sortent sans chapeau; les classiques robes à volants en organdi ou en satin rose ou bleu pâle sont de plus en plus réservées aux petites gens qui veulent faire de l'effet; les autres femmes portent des robes de cotonnades légères, qui s'usent vite, qu'on remplace fréquemment, très gracieuses, mais nullement exotiques. Le fait le plus marquant est l'identité du costume sur le littoral et dans les Hauts; les nouveau-nés des cirques, par les matins de givre, sont promenés au dehors vêtus de petites chemises de toile fine; les mères qui les tiennent sur le bras les recouvrent simplement d'une pièce de toile blanche qu'elles font reposer sur leur épaule. Le créole des Hauts ne sait en rien lutter contre le froid (2).

(1) On raconte qu'avant 1848 le port d'une coiffure était interdit aux esclaves; c'est pour affirmer qu'ils sont de libres citoyens que leurs descendants portent toujours un couvre-chef.

(2) En revanche, sur le littoral, les bourgeois d'un certain âge restent religieusement fidèles au complet de drap, avec col et cravate, — et même aux caleçons longs, — pour affirmer qu'ils sont Français; les dames âgées ont des bas de coton noir et nous avons même vu un manteau de fourrure, à la messe de minuit, en plein été, dans une ambiance étouffante; la mode a de ces exigences qui méprisent la géographie.

La cuisine.

La cuisine créole est caractéristique, mais peu variée et peu raffinée. La nourriture de base est le riz, adopté au XVIII^e siècle dès que les rapports avec l'Inde ont été réguliers; il y eut même, jusque vers 1850, des rizières sur la côte du Vent et autour des étangs; on l'essaya jusqu'à Salazie. Le prix du riz est l'élément important de l'indice de cherté de vie. Les Réunionnais mangent fréquemment 400 grammes de riz par jour, cuit « à la créole », c'est-à-dire à la vapeur, et souvent avec du safran, ce qui lui donne une belle couleur jaune. Le riz « rouge », le riz de montagne, sont peu goûtés et réservés aux indigents.

Mais le riz, nourriture importée, est une nourriture de choix; les gens des Hauts, les journaliers mangent surtout des « grains »: pois du Cap, haricots, volèmes, amériques, embrevades, cuits à l'eau — et fort mal. — Ils y ajoutent des farineux divers, qui « bourrent »: patates, songes, fruits à pain, manioc, et surtout le maïs, soit en grains, soit en « soso » (1). Le « snook » ou la « morue d'Amsterdam », séchés, servent d'élément consistant, semés par petits morceaux dans le riz. La verdure, — les « brèdes », — jouent un grand rôle: ce sont des feuilles d'origines diverses, consommées crues (brèdes-cresson) et surtout cuites (brèdes-chouchou, brèdes-morel, brèdes-citrouilles, brèdes-songes, du genre épinard, brède-mouroungne), bouillies ou fricassées avec de l'huile et de l'oignon. Enfin les fruits locaux sont très appréciés: mangues, letchis, avocats sont assez chers et souvent pour les tables bourgeoises; en revanche, chaque case récolte dans la cour des bananes, des papayes, des fruits à pain, attes, évis, combavas, goyaves, auxquels s'ajoute, dans les Hauts, le populaire « chouchou ».

L'ensemble est toujours assaisonné par des excitants, en particulier le piment, base du fameux « rougail », où il est mélangé, haché finement, avec diverses denrées: « rougail-mangue », « rougail-pistache », « rougail-tomate », etc... Les « carris », ou sauces, accompagnent les plats. C'est presque toujours en « carri », que se prend la viande, par petits morceaux épars dans la sauce: un carri de poulet est un régal de dimanche; on prépare également des carris de poissons, de « bichiques ». Quant au pain, il est considéré comme une pâtisserie, qu'on prend très rarement, et en très petite quantité.

Dans le peuple, le repas est parfois précédé du verre de rhum. Puis les marmites de fonte sont posées sur la table: avec une cuiller, chacun y puise, et dépose dans son assiette les éléments du bol alimentaire: d'abord une masse de riz et de grains que la sauce amollit; on couronne le tout par des brèdes, et on y verse, s'il y a lieu, le « carri »; on malaxe longuement et l'on saupoudre de rougail; l'ensemble forme alors une masse visqueuse que l'on pétrit entre les doigts en forme de boulette; d'un geste preste, on expédie ensuite la boulette dans la bouche. Après le repas, le café très fort, délicieux, dans de toutes petites tasses; lorsqu'il est bu, on verse sur le sucre resté au fond une bonne rasade de rhum. Par ailleurs, les tisanes jouent un grand rôle. Les créoles, surtout ceux des Hauts, connaissent des plantes pour tous les besoins de la vie (2).

(1) Voir ci-dessus, p. 335.

(2) Les tisanes de faham, de bois-cassant, font dormir; on rafraîchit les voies digestives par le « change-écorce », la « racine-fraise » ou la « tisane fleurs-jaunes », diurétiques. La tisane « d'écorce-mapou » calme les démangeaisons; les femmes qui veulent un « baba » boivent des décoctions de « bois de savon » ou de « bois de maman »; l'écorce

La bourgeoisie créole connaît la fourchette et le pain, celui-ci toujours en faible quantité; le riz demeure l'essentiel de la nourriture; si la cuisine européenne est connue et appréciée, la cuisine créole est d'un usage général. Les menus de la bourgeoisie sont cependant mieux apprêtés et plus variés que ceux des cases; palmistes, letchis, mangues Auguste, denrées chères, y figurent, de même que — ce que l'on ne voit jamais ailleurs — un rôti, un bifteck, des « frites » — ou des poissons entiers: « rouges », « capitaines », ou « vivanneaux ».

La langue.

La médiocrité de la nourriture et la tenue à table montrent qu'il s'agit beaucoup plus que d'une population pauvre, d'une population où les influences africaines et indiennes ont fortement marqué les usages français. Il en est de même du fameux « parler créole », qui, pour le touriste, est du « petit nègre », pour le Réunionnais une véritable langue, pour le Français moyen un « patois » avec influence certaine du français d'Ancien Régime, mais aussi du malgache et des dialectes cafres.

Le parler créole est savoureux par ses expressions, son ton musical, son style spécial, une « langue d'enfant » (1); il a ses règles, mais son allure pittoresque donne l'impression d'une fantaisie et d'une improvisation continues. En voici les caractéristiques essentielles (2).

a) **L'amour du moindre effort** se retrouve partout: dans les conjugaisons, où l'on n'emploie presque toujours que la troisième personne du présent de l'indicatif ou du passé composé: « Mi connaît chemin », « Mi va ferme la porte »; — dans des abréviations nombreuses: le créole ne prononce souvent pas les premières syllabes: « ta lère » pour « tout à l'heure », « tit » pour « petit »; — dans la prononciation: parce que c'est fatigant d'articuler, il évite les lettres rudes, telles l'« r »: « rende » pour « rendre » — ou le « ch »: le « cien », le « ça », le « çarbon »; il les remplace par des sifflantes, des sursurements: « touzours », « bonzour », « arzent », et il place devant les voyelles des « z » euphoniques qui finissent par s'incorporer au mot: « donne mon z'arzent, mon z'enfant, mi va chez l'zarabe ».

Par paresse vocale, peut-être, on supprime l'article fréquemment (« partir pour France », expression devenue académique et officielle); ou bien on le plaque comme préfixe au substantif: « attends un tit l'instant ». On supprime également les prépositions: « Mi ça va la case », « la case vot maman ». En revanche, l'objet direct peut devenir en créole un datif d'attribution: « donne à moi », « espère à li » (attends-le). Ainsi la phrase créole coule harmonieusement, sans gutturales, sans heurt, en gazouillis continu.

b) **Beaucoup de termes spéciaux** nécessitent un lexique et donnent à la phrase son originalité.

— **Quelques mots malgaches**: brèdes, mavouze (lâche), salazes (broches); surtout des noms propres donnés par les Noirs marrons à des lieuxdits des Hauts: Mahavel, Cilaos, Tévelave, Mafate (« qui donne la mort »), Cimandef et Dimitile (chefs marrons). Ces étymologies sont à peu près certaines; elles sont peu nombreuses, et il faut bien se garder d'exagérer (3).

de « z'avocat marron » cicatrise les plaies. Les cataplasmes de feuilles de capucines servent de révulsif; les fleurs de bibasses calment la toux, et pour uriner, il faut boire en 24 heures un litre d'eau dans lequel ont bouilli sept grains de café vert. Les rares femmes qui veulent se faire avorter ont recours à la tisane d'ananas sauvage; la tisane « Tit ouète », guérit les sorts, la tisane « zoliker » guérit les maladies d'enfants. Enfin, on arrête les hémorragies et on désinfecte les plaies en urinant dessus.

(1) M. A. LEBLOND: « Les îles sœurs ».

(2) Cf. J. FARCHI: Le parler créole de la Réunion.

(3) J. HERMANN fait venir du malgache non seulement tous les mots réunionnais: Saint-Gilles, Sainte-Suzanne (« Sintisane »), mais même tous les mots français, car le français vient du malgache par l'intermédiaire du grec et du latin. En voici quelques

— Plus nombreux, comme aux Antilles, sont les **termes de marine**: « amar-
rer » un enfant (le langer), « amarre vot' cou » (mettez un foulard), « parer »
veut dire « préparer », « virer » veut dire « tourner ». Regarder se dit « guetter »;
le « guette à li » est la petite terrasse du jardin, au bord de la rue, d'où la
« doudou » guette son « zézère »; le « hâleur » de pioche est le paysan; le verbe
« souquer » signifie tantôt tirer, tantôt sauter: « souque à li » (saute-lui dessus).
On peut ajouter à ces termes le vocabulaire commun aux vieilles colonies:
« morne », « piton », « marron », « emplacement », « habitation ».

— Un certain nombre de **noms locaux** mettent un cachet spécifiquement
réunionnais: le « goni » (sac ou toile à sac), la « moque » (boîte de conserve
servant de récipient et de mesure), les bringelles (aubergines), la varangue
(véranda): ce dernier terme vient probablement de l'Inde par les Portugais.
On connaît le sens des mots « filets » et « rougail ».

— Certains mots français ont en créole un sens différent: le « barreau »,
c'est le portail du jardin, sur la rue, la « tente », c'est le panier de vacoa, le
« carreau », c'est le fer à repasser. Un tournant de la route se dit un « contour »
— et le sac à dos de vacoa est la « bretelle » ou « bertelle ». Ces mots revien-
nent constamment dans la conversation et les gens du peuple ignorent le sens
des mots français correspondants.

— Le créole associe souvent deux substantifs réunis par un trait d'union:
un « cyclone-marmaille » est un cyclone négligeable, une péripatéticienne est
une « femme-désordre »; ou bien il complète les noms français d'une précision
supplémentaire: on dit « un pied de banane », « un pied de mangue » pour un
bananier, un manguiier, on étend le sens de « pied » à celui de « base »: dire
« mon pied d'œur y bouze » veut dire simplement « j'ai mal à l'estomac ».

— Certains **verbes usuels** ont également en créole un sens différent du
sens français, mais voisin, et qui fait image. « Espérer » veut dire « attendre »:
« espère un peu »; — savoir se dit « connaître »: « mi connaît conduire auto »;
un enfant turbulent « ravage ». Le verbe « gagner » a le sens universel d'« avoir »:
« mi gagne la fièvre » (attraper) — « mi gagne un chapeau » (j'ai reçu un
chapeau); « mi gagne un cien » (j'ai trouvé un chien). Quand quelqu'un « rôde
à ou », cela veut dire qu'il « cherche après vous ». Certains verbes se nuancent
d'un autre verbe: « J'ai fini de » sert à indiquer le passé composé: « J'ai fini de
gagner »: j'ai trouvé; on entend même: « l'ai fini de commencer ». La nénaine
dit au « baba » qu'elle surveille: « Sors dans l'soleil, mon z'enfant... »

c) Des **locutions originales** émaillent la conversation: d'une personne qui
a sa case en haut du rempart, ou simplement sa chambre au premier étage,
on dit qu'elle habite « en l'air »; quand on réclame beaucoup de riz, on précise
« un bon peu », locution encore en usage dans le Sud-Est de la France. Au
lieu de demander « pourquoi? » on dit: « A cause? », et pour affirmer, à la place
du « Oui » classique, on laisse tomber dédaigneusement « ben »! sur un ton
traînant. « Qu'est-ce que cela? » est remplacé par: « Quo ça ça? » — « Qu'est-ce
qu'il y a » par « Quo ça na na? », et « Que voulez-vous? » par « Quo ça vi
veut? »

Enfin, un certain nombre de mots, semble-t-il inutiles, sont employés en
suffixe pour appuyer le jugement: « donc, même », « ça », « là »... « Asseye à
ou donc... », « Donne à moi donc... », « Donne la tente même... »; « même » est
tantôt un superlatif (« Ce rougail l'est bon même »), ou est l'équivalent de
« précisément »: « Cette tente, la mienne ça même ».

Ce que nous ne pouvons pas rendre ici, c'est l'accent chantant et mélodieux
du parler créole, qui lui donne un charme inoubliable. A l'encontre des patois
métropolitains, ce parler se retrouve assez souvent dans les salons de la
bourgeoisie, dans les copies des élèves de rhétorique, dans les leçons de bien

preuves: Père Lachaise vient de Per-lak-sesy (qu'on affecte à des gens qui passent); —
Pharmacie vient de fara masy (les étagères du sorcier); — Toulouse vient de Tolosaha
(cadeau de concours après l'examen), ce qui prouve que l'institution des jeux floraux
date de la préhistoire, de même que la Veuve Cliquot (Champagne=Sahampahin=champs
de grappes de raisins) (« Les Révélations du grand Océan », p. 189 et sq.).

des instituteurs. Il est d'un emploi général. La langue française correcte n'a pas pénétré dans l'île au même point qu'en Gascogne ou qu'en Bretagne.

V. — LES CAUSES PSYCHOLOGIQUES DE L'IMMOBILISME

Le moment est venu de chercher les véritables causes du genre de vie créole, genre de vie caractérisé par des techniques archaïques, une insouciance proverbiale, mais aussi la douceur de vivre, et de nous demander si la stagnation des soixante dernières années n'a pas, au-delà des causes géographiques, des causes psychologiques profondes, celles précisément qu'ont heurté les mesures de renouvellement impliquées par la départementalisation.

Le problème est le suivant: Comment se fait-il qu'une population française occupant la Réunion depuis trois siècles, et évoluée au point de faire de tous ses esclaves des citoyens dès 1848, ait pris depuis soixante ans un tel retard sur le reste de la nation française et se soit enfoncée dans une stagnation économique et sociale qui l'a pratiquement paralysée jusqu'à la départementalisation?

C'est qu'il y a une mentalité créole, comme il y a un climat des îles. Ces deux éléments se compénètrent intimement. Qui les méconnaîtrait risquerait de ne pas comprendre le pourquoi et le fond des choses à Bourbon. Cette mentalité spéciale imprégnait l'île au moment de la départementalisation. Il convient donc de l'analyser, en observateur et non certes en moraliste, telle qu'elle se dégageait, vers 1948, chez les Réunionnais moyen; il va de soi que l'on notait des exceptions nombreuses, et qu'il s'agit ici de la peinture d'un genre de vie qui appartient de plus en plus au passé (1).

1. - La profondeur des qualités.

Cette mentalité est un fait social, né d'un tempérament. Les créoles présentent un certain nombre de traits communs, dont les uns ont un effet heureux, les autres des conséquences néfastes. Beaucoup de ces traits reflètent tout simplement le caractère français, transposé en climat tropical. S'ils étonnent à première vue l'Européen, c'est que celui-ci ne s'est pas encore assimilé un esprit et un genre de vie qui lui paraîtront, après pénétration du milieu, très explicables et même tout naturels.

Tout vient de ce qu'à la Réunion, comme dans d'autres îles tropicales, la vie est trop facile... Cela ne veut pas dire qu'on obtient facilement tout ce que l'Européen se procure chez lui avec peine, mais qu'«aux Isles», beaucoup de choses, nécessaires en pays tempérés, perdent de leur intérêt. Les besoins sont ici sensiblement moindres, parce que le climat simplifie tout et aussi parce qu'ayant vécu en vase clos pendant des siècles, les créoles n'éprouvent pas la nécessité de satisfaire des désirs que leur civilisation trop exigeante et raffinée apprend aux Européens à considérer comme absolument indispensables.

(1) Certains trouveront cette analyse très dure et s'en indigneront; qu'ils nous pardonnent en pensant qu'on dit la vérité aux gens dans la mesure où on les aime — et que l'une des principales causes de la torpeur et du narcissisme des créoles a été précisément l'énorme dose de flatterie sous laquelle on les a trop longtemps étouffés.

Le bon médecin n'est pas celui qui, pour lui faire plaisir, dit au malade qu'il va très bien...

D'où, d'abord, l'épanouissement chez les créoles, d'une nature heureuse que la civilisation de l'« affairisme » n'a pas étouffée: calme et sérénité, bienveillance, affabilité, fidélité dans les amitiés, politesse exquise et qui vient du cœur, honnêteté foncière, solidarité familiale, entraide entre voisins; le créole est naturellement bon pour tout le monde, et il croit à la bonté de son interlocuteur; s'il s'aperçoit qu'il est trompé, sa déception est profonde, sa sensibilité en demeure offensée. Il agit plus par sentiment que par froide raison. Il rappelle le mythe de l'homme bon à l'état de nature, et qui souffre d'apprendre le mal par ceux qui viennent bousculer sa civilisation.

Ces qualités profondes ont imprégné la civilisation créole d'une teinte raffinée qui en fait le charme et la valeur. Nombre de créoles d'élite possèdent une fine érudition, — témoins les très nombreux ouvrages d'histoire ou d'économie locale qui ont vu le jour dans l'île depuis un siècle. Ils y ajoutent d'indéniables qualités artistiques. Et si cette élite a pu, depuis trois siècles, maintenir un foyer de vie française à 12 000 kilomètres de la métropole, au prix de lourdes difficultés d'adaptation dans un milieu difficile, c'est qu'elle a su faire preuve de qualités d'action et d'organisation qui sont à son éternel honneur. Elle a produit un nombre de personnages de valeur vraiment étonnant pour une île si petite et si isolée. Quant à la masse, attachée à la terre et qui travaille dur, sous le soleil des Tropiques, son effort est d'autant plus courageux qu'il est pénible et ne rapporte trop souvent que misère ou médiocrité.

2. - Les obstacles à l'essor.

Cela dit, les qualités d'action ne concernent qu'une poignée d'hommes; la masse ne les possède guère. Fatalisme et indolence règnent, c'est un fait; le reconnaître n'enlève rien à la valeur de profondes qualités que tout le monde se plaît à reconnaître. C'est seulement admettre que le climat conditionne le tempérament.

Du reste, l'état physiologique prime tout: joints à une mauvaise alimentation, paludisme et alcoolisme rongent une race qui fut fière. Chez beaucoup s'ajoute la consanguinité. Le climat couronne l'ensemble: la chaleur anémie, l'anophèle tue les globules rouges, le riz et les grains, nourriture presque unique, consommée en plats énormes, gonflent le ventre, ballonnent les tissus. Sautillant, souriant, l'homme du peuple peut paraître parfois résistant: en réalité, s'il ne dépasse pas souvent vingt-quatre heures de travail par semaine, c'est qu'il ne peut pas. Une hygiène déplorable, une eau toujours polluée, des logements misérables mettent l'ensemble de la population en état de sous-productivité. La race s'étirole. On meurt jeune à la Réunion. Les statistiques font toucher du doigt la déficience anormale d'une population pourtant si sympathique... Et la non-résistance physiologique se répercute fatalement sur le tempérament et sur le caractère.

La nostalgie de l'esclavage.

a) *Le dédain de la plèbe.*

A ces causes physiologiques sont venus s'ajouter d'autres éléments paralysants, séquelles d'une civilisation fondée sur l'esclavage. Beaucoup d'éléments blancs ne se sont pas encore habitués à son abolition, tout en approuvant celle-ci très sincèrement en principe. Lorsqu'il a fallu

considérer en salarié libre le manœuvre grâce au travail duquel il faisait si bon vivre sous la varangue fleurie, le Blanc a bien accepté le fait, mais a gardé au fond la mentalité de l'ancien maître, et, d'abord, cette idée foncière qu'entre lui et le peuple de couleur il y a un abîme: « Ces gens-là, dit-il, n'ont pas les mêmes besoins que nous », phrase que l'on entend souvent dans les salons de l'île. La conclusion est qu'il faut maintenir les salaires le plus bas possible, et, si les exigences deviennent trop fortes, il faut faire venir des coolies asiatiques ou africains à bon marché. Pour la même raison, sans oser en contester tout haut le bien-fondé, l'aristocratie créole a longtemps été hostile à la Sécurité Sociale, qu'elle a, au début, essayé de saboter. Elle y voyait non seulement une diminution de ses bénéfices, mais une prime à la paresse et à l'amollissement de gens qui croient que tout leur est dû.

Cette poignée de Blancs créoles qui tenait dans ses mains le destin de l'île, ne se rendait guère compte de la responsabilité qui pesait sur sa conscience, qu'elle disait — et pensait — être chrétienne. A part quelques exceptions, peu de souci, chez elle, du logement, de la santé, de l'instruction, de l'éducation professionnelle, du niveau de vie des 250 000 salariés, troupeau qu'elle avait installé dans l'île depuis trois siècles. Pris individuellement, certes, beaucoup de créoles s'occupent de bon cœur de secourir tel ou tel misérable de leur connaissance; mais la charité privée semble leur ôter de l'idée qu'il existe une justice sociale. Si le communisme a fait ici des progrès très rapides, c'est que, par la carence d'une « élite » bourgeoise et d'un clergé pieux, mais demeuré, dans l'ensemble, routinier et formaliste jusqu'après la seconde guerre mondiale, seuls les communistes, mettant de côté tout marxisme apparent, réclament un programme de justice sociale minimum qu'en France tout le monde ratifierait. Tous ces traits sont les mêmes que ceux de la grande bourgeoisie européenne vers le milieu du siècle dernier. L'atmosphère tropicale a simplement amplifié, puis fixé, cette manière de voir trop humaine. En grande partie responsables de la vague révolutionnaire qui menace l'île, les créoles blancs ne songent qu'à une chose: l'étouffer par l'inertie, les élections truquées, le recours au gendarme, et ne pensent guère que toute la misère de ces 250 000 pauvres hères crie vers eux.

Si l'« élite » n'est pas toujours consciente de ses responsabilités, c'est qu'elle est elle-même victime d'une éducation séculaire qui l'excuse en grande partie. En 1948, bien des riches estimaient être généreux en payant leur domestique 600 francs C.F.A. par mois (1) et ne pas être racistes parce qu'ils serraient la main d'un « pauvre bougre » dans la rue. Le fait est que, si racisme il y a, il est très discret, les créoles étant des gens de fort bonne éducation. Certes, chaque classe sociale se sent supérieure à celle qui est immédiatement plus foncée de teint; mais on ne le dit pas, on ne le laisse guère sentir, et ce n'est pas de la haine ni du mépris qu'on a pour les gens de couleur, mais simplement une sorte de commisération bienveillante, qui est en même temps l'affirmation d'une supériorité.

Cette attitude des patriciens, à la fois dédaigneux de la masse et vivant de son travail à bas prix, fut stigmatisée plusieurs fois dans les sphères officielles, en particulier par Trollé (2). Alors que les grands planteurs se plaignaient — « Nous sommes tous pauvres », disaient-ils, —

(1) Tarif à l'époque en France: 5 000 à 6 000 fr. mètre.

(2) TROLLÉ: Compte rendu du Conseil Général, 1878, p. 108.

il fut, à notre connaissance, le premier à exposer cette idée qu'en préférant faire venir des immigrants à bas prix, plutôt que de payer des salaires décentes aux anciens esclaves, les planteurs ont voué le pays au surpeuplement et à la misère.

b) *Le mépris du travail servile.*

Reste aussi de l'esclavage cette idée que le travail — au moins manuel — est humiliant (1); des domestiques noires préfèrent payer un « petit garçon » pour porter leurs paquets, et les chauffeurs des grandes maisons en utilisent parfois un pour tourner la manivelle de leur voiture. Il arrive que des journaliers aux champs ou des dockers, une fois obtenue l'augmentation journalière de salaire réclamée au nom de la misère, ne travaillent plus que quatre jours au lieu de six. Il est certain que très nombreux sont ceux qui préfèrent avoir peu, à condition de ne pas travailler beaucoup, parce que cela fatigue, mais aussi parce que c'est déconsidéré. Nous saisissons là un des éléments paralysants de l'île: la fluidité, l'inconsistance de l'emploi. « Il est tout à fait impossible, sur les propriétés, de compter sur un nombre déterminé de journaliers; chaque jour varie, et l'on ne peut évaluer à plus de 20 à 25 % la proportion de travailleurs créoles qui consentent à aller travailler » (2).

Le commerce demandant trop de mal, on l'a laissé peu à peu envahir, puis monopoliser par les Asiatiques, ce dont on se plaint du reste amèrement: signe même, et toujours présent, d'abdication. C'est que l'art du commerçant exige une adaptation, une initiative, qui répugne à l'esprit créole. C'est aussi que le travail mercantile n'est pas considéré comme noble, alors que « le sucre anoblit »: le sucre, c'est-à-dire non pas le travail dans les champs de cannes (« les travaux agricoles sont ici considérés comme dégradants », dit un rapport officiel en 1949), mais le fait de posséder une plantation ou de faire partie des cadres dirigeants d'une usine.

c) *La répugnance à un effort de perfectionnement.*

Ce n'est pas seulement le travail servile qu'on appréciait peu, c'est l'effort tout court; non pas l'effort en lui-même, car le créole admet évidemment qu'il faut travailler pour vivre, mais l'effort supplémentaire nécessaire pour améliorer un minimum vital, pour perfectionner des méthodes en vue d'une plus-value. Ce qui a poussé tant de gens vers les Hauts, c'est un refus de se plier à des contraintes. Il n'y a pas que des planteurs à regretter l'esclavage: chez certains salariés, l'idée qu'on pourrait être logé et nourri sans avoir à chercher nourriture et logis laisse quelque regret. Ce regret, nous l'avons-nous-même entendu formuler.

(1) On en rencontre des exemples tous les jours. Ainsi les commerçants et employés d'Administration font très souvent passer avant leur tour les Blancs qui attendent d'être servis; les Noirs s'écartent d'eux-mêmes, par habitude, et se voient souvent refuser ce qu'on vient d'accorder à un Blanc. C'est autant une question de mépris pour le prolétaire que de dédain pour le Noir.

Une dactylo, s'il y a un planton, ne se dérange pas pour aller prendre papier et crayon à l'autre bout de la salle: elle y envoie le planton.

Un chef de service ayant demandé innocemment à sa secrétaire de l'aider à pousser un meuble, celle-ci lui répond, horrifiée: « Je ne suis pas un planton ». On pourrait multiplier les exemples de ce genre.

(2) DOLABARATZ: Quinzaine Coloniale, 10-7-1907. Conseil Général, session ord. 1911.

Ce n'étaient pas les idées qui manquaient, mais la volonté de les réaliser. On remplirait des colonnes entières à dresser la liste des projets conçus, souvent commencés, toujours abandonnés, depuis la grande cathédrale de Saint-Denis jusqu'à la route en corniche du Cap-Bernard, en passant par le Crédit Agricole, la Station Agronomique, le Jardin d'expériences, l'électrification, le chemin de fer, les routes, les écoles, l'irrigation, l'eau potable; en 1948, les musées étaient fermés, les archives consommées par les termites. Cependant les idées pullulaient, les plans proliféraient, mais finalement on ne faisait rien. On attendait que l'autre commence, et quand il avait commencé, trop souvent on le sabotait. Telle était cette célèbre « insouciance créole »: on est loin des hamacs dans lesquels les jeunes filles reposent sous les varangues, et des palanquins où elles se balancent « aux pas rythmés de leurs Hindous » (1).

Refus de se plier à toute contrainte, modicité des besoins, peu de vues lointaines, peu de curiosité intellectuelle, guère d'idée qu'on pourrait faire mieux en s'y prenant autrement, qu'au lieu de perdre vingt bœufs lâchés dans la nature pendant un cyclone, faute d'étable, il vaudrait mieux n'en avoir que dix bien logés. Aucun désir de se grouper pour être forts: mutuelles, coopératives, syndicats se formaient et se disloquaient en quelques mois. Peu pensaient que le travail exige, pour réussir, un effort continu. On voulait bien commencer, mais si l'effort se prolongeait, on préférait abandonner. Seul fonctionnait bien le syndicat des fabricants de sucre. La seule défense universelle, providentielle, celle qui dispensait de toutes les autres, c'était le « Député ».

On pourrait citer des exemples à l'infini, et très récents. Une culture rationnelle à haut rendement pour la vanille serait facile, mais on la cultive toujours comme au temps d'Albius, en 1841. Le raisin vient mal, l'éducation du viticulteur reste à faire; mais un essai de coopérative monté à Cilaos par les Services Agricoles a échoué par l'hostilité des producteurs; de même pour les pommes de terre à la Plaine des Cafres. Pour l'élevage, aucune notion de stabulation hygiénique, d'amélioration du fourrage, de soins même élémentaires au bétail ne se faisaient jour avant 1948. Les légumes frais, en quantité très insuffisante, coûtent très cher; leur qualité est plus que médiocre; les tomates sont grosses comme des prunes, les carottes sont filiformes. Mais les producteurs demandent de gros prix car la concurrence est inexistante.

On pourrait obtenir des résultats très honorables avec des coopératives de production, une politique continue d'introduction de bonnes variétés, l'emploi rationnel d'engrais, mais on se heurte à l'opposition systématique des producteurs. En 1930, l'Uba-Marrot, mauvaise canne, s'étant trop répandue, Kopp, par voie de presse, offre aux planteurs, anxieux de l'erreur commise, de se rendre chez eux pour les éclairer et les aider: aucune réponse (2). En 1930-1934, pour triompher de la crise de la vanille un essai d'organisation syndicale est tenté: il sombre dans l'inaction et le refus de la discipline (3). La même année, la Société Agronomique offre gratuitement des semences de tabac excellent; elle apprend aux planteurs que le bon tabac sera acheté par l'Etat qui, jusqu'ici, refuse leurs mauvaises qualités; au bout d'un an, rien n'a été fait, et chacun, en attendant que le voisin commence, s'est borné à

(1) Leconte de Lisle. « Le Manchy ».

(2) Revue Agricole, juillet 1933, p. 218.

(3) Revue Agricole. 1934.

demander à la Colonie des subsides pour l'aider à cultiver son mauvais tabac (1).

La Chambre d'Agriculture abandonne ensuite la Station Agronomique, créée à grands frais par vingt ans d'efforts: toutes les cultures, tous les plants furent perdus. En 1949, des stocks d'excellentes semences de maïs et de haricots durent être vendues à perte chez les Chinois, les planteurs les refusant et réservant pour les semences les basses qualités charançonnées. La même année vit l'échec des projets de culture d'ananas à Saint-Philippe (2) et l'on sait l'incohérence qui préside à la mise en culture des terres à géranium.

En 1953, des techniciens de la pêche, venus de France, proposèrent des méthodes et des facilités de crédit, des moteurs flottants, des filets modernes, aux pêcheurs, pour tripler ou quadrupler leur rendement: refus méprisant et sabotage des engins pendant un an; motif: se défendre contre la mainmise des métropolitains qui prétendaient en savoir plus que les créoles...

Les gens de Cilaos crevaient de faim. L'Inspection du Travail, après beaucoup de peine, obtint vers 1950-1952 de certains planteurs de la région du Vent qu'ils acceptent de recevoir 500 habitants, qu'ils établiraient vers 300-400 mètres d'altitude: du travail était assuré, avec une case convenable; il y eut au mieux vingt acceptations de familles qui revinrent très vite à Cilaos.

Déjà, en 1804, Chanvalon, parlant des gens qui devaient construire des étables, ajoutait: « Ils ne l'ont fait qu'à demi... ainsi qu'on en use pour tous les établissements de cette île ». En 1851, l'ingénieur Lambert déclare: « Dans ce beau pays, où la vie est généralement si facile... pour peu que des obstacles surgissent, on abandonne, au moment d'en recueillir les fruits, une entreprise qui a coûté des peines et des soins ». Dès lors que s'abat, à la fin du siècle, la suite d'épreuves dont nous avons dressé la liste (3), les créoles, privés de leurs « engagés », imprégnés plus qu'avant par le « complexe des Îles », déroutés par une crise dont les péripéties s'accumulent, se laissent aller au découragement et ne savent plus trouver le dynamisme qui leur permettrait de surmonter l'obstacle. Il y a certes des gens lucides, des personnalités dynamiques, des initiatives heureuses: mais tout finit par se briser, vite dilué dans l'état d'esprit inerte de l'ensemble.

Nous avons cité plus haut (4) les déclarations du gouverneur Richard en 1887, du gouverneur Augagneur en 1906; en 1910, le gouverneur Rodié tient le même langage (5). M. Desruisseaux, à la Chambre d'Agriculture en 1921, confirme que les ouvriers agricoles, « à mesure qu'ils exigent des salaires de plus en plus élevés... ne travaillent plus que trois jours par semaine, le montant de ces trois jours leur suffisant pour s'enivrer le reste du temps » (6). Kopp, compétence incontestable, lance en 1934 et 1935, de durs avertissements: « La main-d'œuvre ne désire pas confort et progrès si l'effort pour l'obtenir doit être trop fort à son gré ». « Tout le monde vend n'importe quoi à n'importe qui et n'importe comment; le planteur produit n'importe quoi au plus bas prix et se trouve alors concurrencé par les produits à demi-standardisés des colonies plus jeunes.

(1) Revue Agricole. 1934.

(2) Voir ci-dessus, p. 360.

(3) Voir ci-dessus p. 168.

(4) Voir ci-dessus, p. 175, note 1.

(5) Conseil Général, 1910. Session ordinaire. Discours d'ouverture.

(6) Revue Agricole, janvier 1921, p. 7.

Il y a nettement un cercle vicieux, dont on ne sort pas, parce que personne ne veut faire le premier effort » (1). Et encore: « La Réunion a cru à la pérennité de l'équilibre sur la corde raide » (id); et « Tant que le peuple souffrira de la faim par sa faute, parce qu'il ne se donne pas la peine de produire sur sa terre tout ce qui lui est nécessaire pour compléter largement son régime, il lui sera impossible d'augmenter son rendement, d'abaisser le prix de la vie, d'élever son niveau social » (2).

C'est alors qu'il parle, à propos de la Réunion, de « bricolage traditionnel », du « manœuvre spécialiste bricoleur », et qu'il s'indigne de la routine et de l'inertie créole (3). Ces jugements si durs et si peu nuancés nous paraissent véritablement trop sévères pour les Réunionnais. Ils ne semblent pas accorder des circonstances atténuantes pour un peuple qui, certes, en mérite de très larges. En 1948 cependant, les Services Agricoles signalent que la plupart des Réunionnais restent complètement indifférents à l'idée que le prix du sucre peut baisser, et qu'ils continuent, malgré de multiples avertissements, à cultiver des cannes abandonnées depuis longtemps dans les grands pays sucriers.

Les erreurs d'une perspective insulaire.

Si cette inertie du créole venait en partie des répercussions physiologiques du milieu tropical, elle venait aussi de sa conviction qu'on ne pouvait mieux faire que lui. Le créole, avec raison, est très fier de son île et de sa race, mais les louanges sincères que lui adressent les visiteurs, séduits par leur charme et l'amplification tropicale, ont fait concevoir à beaucoup une satisfaction démesurée. Cette admiration de soi passe vite à l'hyperbole (4).

Tous ceux qui riment sont sacrés émules de Leconte de Lisle; la Réunion est « l'Île des poètes », « la Perle de l'Océan Indien », « l'Athènes des Mers du Sud », « la Pensée française en avant-garde dans la mer des Indes ». Autant une juste fierté est touchante, autant ces exagérations se retournent contre l'île et finissent par lui nuire. A ce point de vue, les ouvrages descriptifs de Marius et Ary Leblond sont imprégnés d'une admiration dithyrambique qui dépasse trop souvent les limites du bon sens, pour qui connaît la réalité (5). Paul Hermann, dans un manuel

(1) KOPP, op. cit.: Revue Agricole, nov. 1935.

(2) KOPP, op. cit.: Revue Agricole, mai 1934.

(3) KOPP, op. cit. Revue agricole, déc. 1935. Cette inertie subsiste encore. En 1954, M. F. Rivière décrit cette scène aux Aviron: « Une hutte de deux mètres de côté, aux murs et au toit perforé au point que de l'intérieur, on pourrait compter les étoiles, et où se groupent la nuit et quand il pleut le père, la mère et trois enfants en bas-âge. « Comment faites-vous, ai-je demandé, pour vivre là dedans? » — « Quoi faire? me répond la mère, une petite cafrine qui ne semble pourtant pas privée d'énergie, quand le Bon Dieu y donne pas nous plus? »

(4) Exemples: Les vœux de Nouvel An que les personnes de conditions modestes font publier en longues colonnes dans la presse, à l'adresse de leurs « chefs, parents et amis », et aussi ces injures et mises en demeure entre voisins et parents, également publiées dans la presse.

(5) L'île? « On reste émerveillé de cette qualité supérieure, géniale, de l'île et de ses enfants ». Les paysages? « La nature est parnassienne et symphonique... les altitudes se couvrent de « nuages parfaits »... Le Piton des Neiges est un « Jupiter Alpin ». L'île est « due à l'amour de Vulcain et de Tethys, colossale tragédie plutonienne, d'une poésie orographique, d'une beauté comme hellénique, île échylienne... C'est « une île de génie » devant laquelle les gens du XVIII^e siècle « erient au prodige », « une île hellénique par... le rythme de ses filles aux belles tresses ». Un foyer de culture et d'influence sur tout l'Océan Indien, y compris l'Inde, l'Arabie, les îles de la Sonde, la Chine..., et ailleurs: c'est une « île divine », « d'une douceur suave », « d'une fraîcheur quasi céleste » « toute hellénique sur la côte Ouest, toute australienne sur la côte Sud-Est, toute Erin sur la côte Nord-Est » (M.-A. LEBLOND, « L'île de la Réunion », pp. 1-5 et « Les îles Sœurs », p. 37, etc., et ainsi de suite.

PLANCHE XXXIX



FAMILLES
Famille de métis au Champ-Borne.



Famille de Petits Blancs, à Rochéplate (Rivière des Rempart).



R I T E S

Une noce à Aurère (Mafate). Retour de la chapelle à la case, musique en tête.



Cérémonie malabare (Pagode de Ravine-Creuse). Le « prêtre » malabar place des offrandes sur l'autel de la déesse, symbolisée par la Pierre Noire entourée de guirlandes.

scolaire, surenchérit encore, si possible (1). Or, tous les enfants des écoles, pendant trente ans, ont été nourris de ce manuel et la presse locale ressasse des slogans de ce genre.

Après une pareille formation, qu'il reçoit dès l'enfance, le Réunionnais moyen, qui n'est jamais sorti de son île natale, ne peut manquer d'être déçu si le visiteur ne pousse pas que des cris d'admiration: une seule réserve légère, au milieu de beaucoup d'éloges, irrite, crée une rancœur et accroît le complexe de méfiance. On se juge incompris et victime de la mauvaise foi. Car bien des créoles sont sincèrement persuadés que la France a besoin de leur travail, de leur sucre, et que c'est grâce à eux qu'elle a été amenée à conquérir un empire colonial.

Cette façon de s'admirer sans réserve conduisait nécessairement à l'immobilisme. Comment, d'autre part, la France eut-elle pu penser qu'il y avait quelque chose à réformer dans cette île parfaite? L'œuvre des Leblond est la justification de la stagnation et de l'immobilisme des années d'avant-guerre: le créole y a puisé un contentement de soi-même devenu du narcissisme, et une amertume insondable contre un Etat qui ne semblait pas s'occuper de lui.

L'appel à l'Etat

Car les créoles ne méconnaissent pas certaines évidences: la misère de la masse, l'ignorance, l'abus du rhum, le paludisme, le développement physique insuffisant et le dénuement de trop de gens, la déchéance des colons et des journaliers, le mauvais état des routes, la cherté de la vie, le caractère primitif des techniques.

De tous ces maux, ils souffrent, et ils démontrent qu'il serait très simple d'y remédier. Mais refusant de se reconnaître responsables, ils ont trouvé l'explication: tout le mal vient par la faute de l'Etat.

Le créole adore la France, mais déteste la métropole. La métropole, à ses yeux, c'est le fisc, le fonctionnaire profiteur et paresseux, qui fait fortune à ses dépens, le ministre qui place la Réunion dans les Antilles. Sentant l'île perdue si l'Etat n'intervient, les Réunionnais reprochent pêle-mêle à celui-ci de les inonder de fonctionnaires, de ne rien faire pour eux, de les écraser d'impôts, de ne rien dépenser pour l'île, de gaspiller. A leur sens, l'Etat doit tout organiser: éducation professionnelle, pêche, ponts et chaussées, irrigation, conduites d'eau potable, chemin de fer, électricité. Il doit indemniser des dégâts des cyclones, acheter tout le sucre et le rhum, construire des maisons, payer plus cher qu'ailleurs les denrées produites: dirigisme indiscutable et béni! En revanche, il ne doit ni regarder les comptes, ni exiger d'impôts, ni augmenter la journée de travail, ni mobiliser la main-d'œuvre, ni contrôler la récolte: de telles prétentions sont d'un antilibéralisme odieux. Une mentalité de mendicité générale remplace celle de l'effort général. L'Etat doit tout, il ne fait rien, et le Réunionnais est une victime.

Certes, en métropole, presque tous les Français pensent de même, mais la critique de l'Etat y reste une question individuelle ou corporative, tandis qu'à la Réunion, en vertu du « complexe d'insularité », cette cri-

(1) « La Réunion est une petite île que ses enfants ont faite illustre » (p. 3). « Notre pays pourrait aisément nourrir le double de sa population actuelle » (p. 16). Les femmes créoles « sont des mères incomparables » (p. 29). Le choucho est incomparable comme nourriture (p. 54) (c'est une petite courgette sans saveur). Hermann compare le Gouverneur Vaubouillon à Socrate et au Christ, parce qu'il fut tué par les colons.

tique se « territorialise », et l'affaire passe au plan du particularisme local, voire même d'une politique générale de minorité opprimée: un refus ou une faute de la part de l'Etat sur un problème particulier devient vite une brimade ou un affront fait à l'île, où l'opinion unanime se hérise contre « l'adversaire ».

Le Réunionnais estime que presque tout lui est dû et que l'Etat doit se charger des frais de l'opération, en lui en laissant le bénéfice; sinon, c'est qu'on le considère comme un Français de seconde zone et qu'on le traite avec une mentalité de colonialiste. Ouvrons l'œuvre descriptive des Leblond. A chaque occasion, il y est expliqué que tout le mal vient de ce que l'Etat ne s'occupe pas assez de l'île; par contre, on n'y trouve guère de conseils aux créoles pour améliorer leur sort. Pourquoi y a-t-il une crise de la vigne à Cilaos? Non parce que la vigne y est cultivée comme par un défi aux conditions climatiques, mais parce que l'Etat refuse d'acheter le vin et de le faire boire aux Français (1); il devrait faire de même pour les conserves de palmistes, et pour bien d'autres choses (2). On le voit, le remède est simple. Certaines exigences sont plus étonnantes encore: « L'absentéisme des jeunes gens est un des pires fléaux de l'île; encore, de 1880 à 1900, ces émigrants revenaient-ils épouser des cousines; une si charmante et proverbiale fidélité s'est évanouie parce que les Pouvoirs n'ont rien tenté pour la maintenir » (3).

Les fonctionnaires, les syndicats, la presse réunionnaise surtout sont tous d'accord, et intarissables sur ce sujet (4). On lit partout, on entend dire partout le procès de l'Etat: il devrait construire des hôpitaux et asperger l'île de D.D.T.; mais, en attendant, combien de créoles ont l'idée d'assécher leur mare, d'éviter de laisser croupir leurs eaux domestiques, de désinfecter leurs plaies, ou d'aller à temps chez le médecin?

L'Etat doit subventionner le sucre pour combler son écart avec les prix mondiaux; mais bien rares, avant 1948, étaient ceux qui se souciaient d'en faire baisser le prix de revient en cessant de cultiver des variétés de cannes épuisées; l'Etat doit sauver le commerce?... Mais on a commencé par le laisser prendre par les Asiatiques. — L'Etat doit construire des centrales hydroélectriques; mais le matériel de Takamaka s'est rouillé sur place pendant vingt ans.

La départementalisation, en 1948, a eu, entre autres effets, celui que, tout en protestant contre les impôts et les charges sociales qui en découlaient, beaucoup voulurent avoir, aussitôt, tous les avantages qu'un

(1) M.A. LEBLOND, « L'île de la Réunion », p. 21.

(2) L'affaire de la pêche est typique; les créoles meurent de faim, or il y a du poisson autour de l'île, mais le Réunionnais ne sait pas bien pêcher, parce que l'Etat ne lui a pas appris; il faut donc que l'Etat crée une station d'essai et d'enseignement; il y amènera des pêcheurs bretons et basques; comme ceux-ci se prennent pour des gens importants « qui exigent des émoluments de professeurs de Faculté et cèdent à tous les caprices et naïves cupidités » et que de plus « ils répugnent à quitter leur pays, ne serait-ce que trois ans, et à vivre loin de leurs femmes et de leurs routines », il faut les « mobiliser » en tant qu'inscrits maritimes et les amener de force. Ainsi « ils se fixeront avec de magnifiques situations dans l'île, où les belles filles et les belles dots s'offrent à l'envie ». (Mélina. Dans l'Encycl. Coloniale et Maritime. « Madagascar et Réunion », T. 2, p. 336. 1947.

(3) G. ATHENAS (M.A. LEBLOND). Encycl. Coloniale et Maritime. « Madagascar et Réunion », T. 2, p. 304.

(4) Voir par exemple les éditoriaux du « Progrès » tout au long des années 1950-1955. Spécialement la série de R. Guichard intitulée: « L'île aux scandales », 1953-1954.

travail séculaire avait procuré aux départements métropolitains; on exigea de l'Etat qu'il les procurât, et tout de suite, et l'on s'indigna qu'ils ne vinssent pas tous à l'instant. Mais, bien entendu, lorsque l'Etat fait quelque chose, on le lui reproche, car cela oblige à sortir de l'inertie. Un chef de service écrit en 1949: « Ma direction n'a dans son entreprise absolument rencontré aucune aide des organisations professionnelles du pays; elle est donc seule à supporter la responsabilité très lourde de cette tentative, que chacun ici se plaira à critiquer si elle échoue, à ignorer si elle réussit ». Toute réforme n'attire que « l'indifférence, voire l'hostilité des intéressés eux-mêmes ». L'institution du paiement des cannes à la richesse, celle du laboratoire de « diagnostic foliaire », destinées à sauver le sucre réunionnais, ont été farouchement combattues pendant longtemps. Et Kopp protestait déjà en 1934: « L'Etat ne doit pas être sans cesse sollicité de courber de force les données économiques vers une absurdité mollement capitonnée »; et il parle crûment de « mendicité déguisée » (1).

Au fond, persuadés que la France ne reconnaît pas leur mérite, les créoles ne sont aigris que par suite du fameux complexe d'infériorité qui les étirent bien à tort (2).

Le créole imagine cette infériorité en bien des choses par rapport aux Français de la métropole; elle est cependant réelle à certains points de vue: il sait qu'il n'a pas le niveau de vie du Français moyen, qu'il est en moins bonne santé, moins instruit, moins bien logé. La condescendance stupidement dédaigneuse de certains « zoreilles » pleins d'eux-mêmes n'a pu, du reste, qu'accroître ce sentiment. Mais au lieu d'admettre que, par contre, bien des métropolitains n'ont pas des avantages, que lui, il possède, — que la misère en France est bien pire à supporter que sous le climat tropical, — au lieu d'attribuer ces inégalités à des conditions physiques différentes (pourquoi, au fond, un toit de vétiver sous les tropiques est-il, plus qu'un toit de tuiles en France, signe d'infériorité?), ou à son inaction personnelle, — le créole étend cette infériorité à toutes les données de son existence, la voit en de multiples occasions où elle n'est pas; il n'ose pas s'affirmer, et, du coup renonce à la lutte.

Il est persuadé, — ce qui est absolument faux — qu'en France on le méprise, que l'Etat ne s'intéresse à lui qu'en tant que contribuable et soldat; il est persuadé que la métropole s'intéresse beaucoup plus à d'autres questions qu'aux siennes, — ce qui est vrai comme de tous les départements; — il s'efforce de lire entre les lignes et de donner aux textes qui le concernent un sens péjoratif auquel nul n'a pensé; il se plaint qu'on ignore tout de son île, et il y voit une preuve d'indifférence; il se refuse à voir tout ce qu'on fait pour lui, ou s'il le reconnaît,

(1) KOPP. Op. cit. Revue agricole, mai 1934, p. 172.

(2) Il faut préciser que jamais l'opposition à l'Etat n'a été aussi forte qu'entre 1948 et 1954, lorsque, par suite de la départementalisation, une pluie de « zoreils » s'abattit sur l'île. Une certaine presse de droite et de gauche répandit contre eux les pires dénigrements. Devenue « l'île aux fromages », ou « l'île aux scandales », la Réunion devait nourrir des milliers de parasites qui s'enrichissaient de la sueur du peuple, trafiquaient du franc C.F.A., occupaient la place des créoles, qu'on déportait à Madagascar, s'attribuaient des logements somptueux et de colossales indemnités dont ils privaient les habitants. La période la plus tendue fut la grève des fonctionnaires, qui dura 65 jours, et aboutit à un paroxysme d'injures contre les métropolitains.

(Voir innombrables articles dans le « Progrès », « Témoignages », « Ce Matin », etc... Par exemple les éditoriaux dans « Le Progrès » des 15 et 18 déc. 1953, et surtout du 22 juin 1953).

il le minimise (1) et veut n'y voir que manœuvres politiques. Bref, il a cette fâcheuse tendance à penser — et, en cela encore il est bien Français, — que tout ce qui se fait de mal, c'est la faute du gouvernement, et que tout ce qui se fait de bien, c'est malgré le gouvernement.

Entendons-nous : on a bien compris qu'il ne s'agit ici que du tableau de la mentalité réunionnaise moyenne vers 1948. Par ailleurs, toute la masse du peuple, aimable et souriante, n'est certes ni aigrie ni complexée ; elle prend tout, au contraire — et souvent trop — du bon côté. La mentalité récriminatoire n'est que celle d'une partie des classes moyennes, des petits fonctionnaires et de la bourgeoisie, classes qui ont des exigences et se sentent frustrées. Minorité, donc ; mais qui est seule à parler et à écrire, et qui fait l'opinion. Ceci dit, il y a de notables exceptions. Un certain nombre de grands propriétaires, la plupart des usiniers, des fonctionnaires zélés, une élite intelligente, travailleuse, cultivée, poussée par l'intérêt, la concurrence mondiale et l'amour de la petite patrie, modernisent leurs exploitations et leurs usines, et voient clairement ce qu'il y a à faire pour tirer l'île de l'ornière. Lucides et dynamiques, ils sont l'espoir du pays. Ils se sont attelés au redressement avec d'autant plus de courage et de mérite que l'œuvre est énorme, le poids des inerties bien lourd, et que leurs propres compatriotes ne leur épargnent pas toujours les critiques. Ils occupent les postes importants et leur rôle est considérable.

Mais ils étaient, en 1948, peu nombreux. Ceux qui avaient compris véritablement leur responsabilité sociale de classe dirigeante vis-à-vis de leur prolétariat étaient plus rares encore. En face, bien d'autres vivaient avec la nostalgie du dix-neuvième siècle, qu'ils s'efforçaient, — vainement du reste, — de prolonger au cœur du vingtième.

3. - L'explication : le climat des Isles.

Cette mentalité, faut-il en rendre responsables les Réunionnais ? En partie seulement. Nous avons reconnu dans le tableau du caractère créole bien des traits que les étrangers retrouvent en analysant le caractère des Français de la métropole, qui croient trop facilement, eux aussi, que tout leur est dû. Il serait injuste, aussi et surtout, de ne pas faire au climat, sa part, qui est grande. Il y a un « climat des Isles », moins pénible en apparence mais plus engourdissant que celui d'un continent tropical, et qui ne permet pas l'effort prolongé. La meilleure preuve en est la « créolisation » rapide de la plupart des nouveaux arrivés. En dehors même du paludisme, de la sous-alimentation, de la chaleur, l'ambiance des îles tropicales endort. Il s'agit d'un climat moral autant que géographique. Peu à peu, — et très vite, — la volonté s'atrophie, le dégoût de l'effort se précise, l'énergie se dissout, la curiosité intellectuelle s'endort. Peut-être est-ce que tout est trop facile ? Peut-être que l'organisme n'ayant plus à lutter contre des climats rudes, se détend et s'engourdit ? La tiédeur générale rend tiède. On ne se presse pas, on

(1) Deux exemples : les étudiants réunionnais sont transportés gratuitement en France. En 1950, la presse s'est indignée qu'on les ait logés dans l'entrepont. D'autres auraient été heureux, à 19 ans, de faire un beau voyage gratuit, fut-ce dans l'entrepont. La presse réclama « un navire plus digne d'eux ».

En 1952-1953, à la Sakay, on a offert aux émigrants volontaires, une jolie case, avec salle d'eau, du bétail, des semences, une terre et des outils, tout cela gratuit, y compris le voyage. Coût : 2 millions. Certains ont fait la moue et ont protesté. Ils venaient de taudis où ils vivaient en journaliers sous-alimentés.

prend vite l'habitude du travail colonial au ralenti. Ce que l'on n'a pas pu faire, on le fera demain, — ou pas du tout. — A quoi bon se fatiguer à obtenir quelque chose, si le plaisir de l'avoir vaut moins que le plaisir de se reposer? Nous sommes ici en Afrique..., et les Noirs restent de longues heures accroupis sur les trottoirs à ne rien faire.

Si déjà, dans une colonie tropicale, l'Européen ne peut lui-même, à la première génération, effectuer un effort pénible, il n'est pas étonnant qu'après trois siècles de vie aux Isles, les créoles manquent de puissance de travail. L'explication du retard de la Réunion est peut-être là : dans les colonies nouvelles, les indigènes reçoivent l'impulsion d'une poignée de Blancs sans préjugés ni traditions; dans les vieilles colonies, la place des Européens est prise par les créoles installés depuis douze générations; leur race fut dynamique, mais, anémiée, elle n'est plus assez vigoureuse pour secouer des habitudes devenues des routines. Voilà pourquoi la Réunion sommeille, pourquoi la race s'endort. Indépendamment même de la race, l'ambiance climatique détend les nerfs, affaiblit l'organisme. Si trop de gens ne travaillent que quatre heures par jour, c'est parce que travailler davantage est au-dessus de leur force. Vouloir faire travailler les Réunionnais de la même façon qu'en France, les plier aux mêmes usages, les faire vivre en milieu tropical comme ils vivraient en milieu tempéré, c'est un non-sens, une sottise — souvent tentée, du reste. Inversement — quoi qu'ils en pensent — il n'est pas logique pour les Réunionnais d'exiger le genre de vie métropolitain. Il est rigoureusement impossible, dans un pays où l'on ne travaille que trente heures par semaine, d'exiger un standard de vie et des salaires correspondant à quarante heures de travail. La géographie s'y oppose, l'arithmétique aussi. Certains Réunionnais ne veulent pas le reconnaître, pour qui le titre de citoyen français semble devoir abolir les effets de la latitude. Mais les faits sont là.

A moins de vouloir mourir très jeune, il faut vivre au ralenti. Est-ce un bien? Est-ce un mal? C'est un mal si l'homme vit seulement du rendement, de tonnages et de capitaux. Mais c'est peut-être un bien s'il vit d'autre chose.

A tout prendre, la civilisation occidentale n'a pas, avec ses menaces de catastrophe atomique, ses violences, son apologie de la force et de la ruse, son mépris de fait de la personne humaine, sa transformation de l'homme en machine, n'a pas, disons-nous, enregistré de tels succès que l'on puisse se croire en droit de mépriser la sagesse créole, qui tient du climat un peu de la sagesse orientale. Il est certain que sans la civilisation trépidante de l'Occident la Réunion ne pourrait vivre sa vie facile. Mais ceci étant posé, la vie réunionnaise est dans la nature des choses.

Seulement, c'est dans ce genre de vie que repose en partie la fragilité économique de l'île. Autant il serait injuste de ne pas tenir compte des données économiques qui entravent sa prospérité, autant il serait vain d'expliquer sa stagnation par ces seules causes. Autant dire que le problème géographique essentiel du pays a des causes sociales et morales qui dépassent la géographie.



Nous venons de décrire le genre de vie réunionnais, tel qu'il s'est élaboré au cours de trois siècles, tel qu'il était encore en 1948 au moment de la départementalisation.

Contemplant, à son arrivée, la misère, la routine, l'égoïsme paralysant de l'aristocratie, la déchéance physiologique, et comparant avec diverses réussites coloniales, un haut fonctionnaire écrivait : « La Réunion est une faillite française ».

Or, depuis cette date, les mesures d'assimilation sont en train de démanteler profondément ces habitudes séculaires. Les réalisations récentes, allant dans le sens de l'égalisation mondiale, provoquent une occidentalisation assez rapide de la société créole. Et au point de vue technique, les constructions nouvelles et les grands travaux publics menés avec des méthodes modernes ont « fait plus pour le perfectionnement des ouvriers réunionnais que dix années de lente routine » (1). Dix ans après la départementalisation, la mentalité créole a déjà perdu beaucoup de ses défauts, — dus surtout au repli sur soi. La plupart des créoles, en quelques années, ont admis assez vite bien des notions qui jusque là leur paraissaient inadmissibles : ils recherchent les nouvelles variétés de cannes, ils construisent leur cuisine dans la case, il ne se jugent pas déshonorés de porter des paquets ; les pêcheurs réclament des hors-bords et les Petits Blancs affluent à Cambour (2) ; dans toutes les entreprises modernisées — celle, par exemple, de la construction — où ils sont obligés d'accepter les normes de travail occidentales, et où ils sont à la fois bien initiés et bien conduits, il se révèle qu'ils travaillent aussi bien que d'autres. Preuve — s'il en fallait — que l'inertie des créoles venait surtout de l'abandon où ils étaient laissés.

Comme le reste du monde, il semble donc que la Réunion perdra vite une partie de sa personnalité et donc le charme du genre de vie des Isles. Dans cinquante ans, il n'en restera sans doute plus grand chose ; et en soi, ce sera fort dommage ; mais, si cette perte s'accompagne de la suppression de la misère, il n'y aura qu'à s'en féliciter. Il convient cependant d'attendre encore pour savoir si le bouleversement économique et social amorcé par la départementalisation sera assez puissant pour amener un bouleversement complet de la mentalité créole.

(1) Journal de l'île de la Réunion, 18 juin 1958.

(2) Voir ci-dessous, ch. XIV, paragr. I, 3.